

## Portrait statistique des lésions professionnelles chez les immigrants au Québec

Marc-Antoine Busque<sup>1</sup>, Jaunathan Bilodeau<sup>1</sup>,  
Martin Lebeau<sup>1</sup>, Daniel Côté<sup>1</sup>

S-1202-fr





## NOS RECHERCHES travaillent pour vous!

Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

### Mission

Dans l'esprit de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), la mission de l'IRSST est de : Contribuer à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs par la recherche, l'expertise de ses laboratoires, ainsi que la diffusion et le transfert des connaissances, et ce, dans une perspective de prévention et de retour durables au travail.

### Pour en savoir plus

Visitez notre site Web! Vous y trouverez une information complète et à jour. De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement. [www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement :

- au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par l'Institut et la CNESST ([preventionautravail.com](http://preventionautravail.com))
- au bulletin électronique [InfoIRSST](http://InfoIRSST)

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024  
ISBN 978-2-89797-303-2 (PDF)

<https://doi.org/10.70010/ZSHI6028>

© Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 2024

IRSST — Service des communications  
505, boul. De Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3C2  
Téléphone : 514 288-1551  
[publications@irsst.qc.ca](mailto:publications@irsst.qc.ca)  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

### Note au lectorat

Cette étude a été financée par l'IRSST. Les conclusions et recommandations sont celles des autrices et auteurs. Conformément aux politiques de l'IRSST, les résultats des travaux de recherche publiés dans ce document ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs.

### Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information. Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle. Cette publication est disponible en version PDF sur le site Web de l'IRSST.

# Cadre de référence pour la recherche en SST



Prévention des atteintes à l'intégrité physique et psychique



Réadaptation, retour et maintien au travail



Surveillance et prospection des données en SST



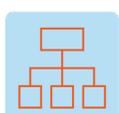
Identification des dangers, estimation et évaluation des risques



Élimination des dangers et maîtrise des risques



Métrologie appliquée à la SST



Organisation du travail



Santé mentale et psychologique



Population, société et SST

## **REMERCIEMENTS**

Cette étude a été réalisée grâce à la collaboration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de Statistique Canada. Merci à ces organismes ainsi qu'aux membres de leur personnel qui ont été impliqués dans le projet. Merci également à Nicolas Bastien et Patrice Duguay pour leur contribution à la conceptualisation du projet.

## **MISE EN GARDE**

Les données et indicateurs présentés dans ce document sont produits à partir des données d'indemnisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de données sur la main-d'œuvre de Statistique Canada, mais elles ont été traitées par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour ses besoins. Ainsi, elles peuvent différer des données et indicateurs publiés par la CNESST en raison de différences conceptuelles et méthodologiques. Celles-ci peuvent se manifester dans les critères de sélection des données ainsi que dans les variations de maturité des données. Les données de Statistique Canada utilisées ont aussi été adaptées par l'IRSST pour ses besoins. Par ailleurs, l'utilisation des données de la CNESST et de celles de Statistique Canada ne constitue pas une approbation du contenu de ce rapport par l'un ou l'autre de ces organismes.

## SOMMAIRE

La population immigrante connaît une croissance importante au Québec depuis plusieurs années. La proportion d'immigrants dans la population en emploi a augmenté de 8,3 points de pourcentage entre 2006 et 2021, passant de 10,9 % à 19,2 %. Cette augmentation de la représentativité des immigrants sur le marché du travail pose divers défis, notamment ceux liés à leur intégration ainsi qu'à leur santé et sécurité au travail (SST). Malgré l'intérêt croissant porté aux enjeux de la SST touchant les personnes issues de l'immigration, il n'existe pas de portrait statistique détaillé des lésions professionnelles indemnisées chez les immigrants au Québec. Dans ce contexte, cette étude vise à brosser un portrait statistique des lésions professionnelles chez les immigrants admis au Québec depuis 1980 ainsi qu'à identifier les groupes de travailleurs immigrants les plus fortement associés à la présence et la gravité de ces lésions.

Des données du recensement de 2016 et de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2015 à 2017 ont permis de documenter les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs immigrants ainsi que les caractéristiques des emplois occupés par ces derniers. De plus, puisque les données administratives de la CNESST ne contiennent pas d'information permettant d'identifier les travailleurs issus de l'immigration, un appariement couplant des données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à celles de la CNESST a été réalisé.

Les analyses ont d'abord montré que les immigrants présentent un niveau de diplomation plus élevé que celui des non-immigrants, davantage de surqualification, une proportion plus élevée de travail à temps partiel involontaire, une plus grande proportion de travailleurs autonomes et un taux de présence syndicale moins élevé. Ces disparités sont susceptibles d'influer sur les risques d'accident du travail.

De 2012 à 2017, la proportion des accidents acceptés à la CNESST qui surviennent à des immigrants est passée de 8,9 % à 12,2 %, une augmentation plus importante que l'augmentation de leur représentativité dans la population en emploi. De façon générale, les caractéristiques des lésions professionnelles chez les immigrants sont similaires à celles des non-immigrants. Les immigrants semblent toutefois avoir moins de lésions de courte durée et plus de lésions de longue durée que les non-immigrants. On rapporte d'ailleurs une durée moyenne d'indemnisation plus longue chez les immigrants.

Les résultats des régressions binomiales négatives, sur l'ensemble des accidents acceptés, révèlent un risque accru de blessures chez certains groupes d'immigrants, notamment les immigrants récents (admis il y a moins de cinq ans). Les analyses suggèrent que le risque d'accident devient similaire aux non-immigrants à mesure que le nombre d'années depuis l'admission augmente. Des analyses ont aussi été réalisées en ciblant uniquement les accidents avec perte de temps indemnisée de plus de 90 jours.

Ces cas, dont la gravité est considérée comme plus élevée, sont moins susceptibles d'être influencés par la sous-déclaration. Les résultats obtenus en utilisant ce sous-ensemble d'accidents, et à l'aide d'un modèle ajusté qui tient compte du sexe, de l'industrie et de la catégorie professionnelle, suggèrent que les immigrants ont un plus grand risque d'accident que les non-immigrants, et ce, pour toutes les catégories de nombre d'années depuis l'admission. Des analyses par stratification apportent des nuances en démontrant que les résultats obtenus dépendent de l'âge et du sexe.

Ce rapport confirme certaines conclusions établies dans la littérature, tout en ajoutant de nouvelles perspectives. Il met en lumière que les différences observées entre les immigrants et les non-immigrants, en termes de caractéristiques sociodémographiques et d'emplois ainsi que d'accidents du travail, sont principalement constatées entre les immigrants récents et les non-immigrants. Le nombre d'années depuis l'admission apparaît donc comme un facteur plus significatif que le simple statut d'immigrant. Les immigrants récents, et particulièrement certains groupes d'âge, semblent effectivement être plus à risque d'accident du travail que les non-immigrants. Ce rapport apporte également une contribution significative en mettant en évidence l'importance de cibler les accidents du travail plus graves, afin d'analyser les écarts de risque de lésions professionnelles entre les immigrants et les non-immigrants. En se concentrant sur les cas les plus graves, cela permet de réduire les biais potentiels liés à la sous-déclaration des accidents chez les travailleurs immigrants. De plus, il souligne l'importance d'adopter une perspective intersectionnelle pour comprendre la problématique des accidents du travail chez les immigrants et propose des orientations pour cibler les interventions visant à réduire ce risque.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. ÉTAT DES CONNAISSANCES .....</b>	<b>2</b>
1.1 Facteurs de risque liés à la situation de travail et d'emploi.....	2
1.2 Les risques de lésions professionnelles chez les immigrants.....	3
<b>2. OBJECTIFS DE RECHERCHE .....</b>	<b>6</b>
<b>3. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>7</b>
3.1 Sources de données.....	7
3.1.1 Lésions professionnelles .....	7
3.1.2 Effectifs et caractéristiques des travailleurs .....	7
3.2 APPARIEMENT MIFI-RAMQ-CNESST.....	8
3.3 Définition des immigrants inclus dans les analyses.....	9
3.3.1 Nombre d'années depuis l'admission .....	10
3.4 Éléments méthodologiques.....	10
3.4.1 Estimation des ETC.....	10
3.4.2 Catégorie professionnelle .....	12
3.4.3 Système de classification des industries.....	13
3.5 Indicateurs .....	13
3.5.1 Surqualification.....	13
3.5.2 Taux de fréquence.....	14
3.5.3 Autres indicateurs de SST .....	14
3.6 Analyse des associations.....	15
3.6.1 Associations entre les statuts d'immigrants et les risques de lésions et de lésions graves .....	16
<b>4. RÉSULTATS .....</b>	<b>18</b>
4.1 Caractéristiques démographiques.....	18
4.1.1 Sexe.....	19
4.1.2 Âge.....	19
4.1.3 Langue .....	20
4.2 Scolarité.....	20
4.2.1 Niveau de scolarité.....	21
4.2.2 Surqualification.....	22

4.3	Emploi.....	23
4.3.1	Industrie .....	26
4.3.2	Catégorie professionnelle .....	27
4.3.3	Temps partiel involontaire.....	28
4.3.4	Durée de l'emploi .....	28
4.3.5	Heures travaillées.....	29
4.3.6	Travailleurs autonomes .....	30
4.3.7	Permanence d'emploi.....	30
4.3.8	Syndicalisation .....	31
4.4	Lésions professionnelles 2012-2017.....	31
4.4.1	Aperçu général.....	32
4.4.2	Évolution .....	32
4.5	Accidents du travail 2015-2017 .....	33
4.5.1	Selon le sexe.....	35
4.5.2	Selon l'âge .....	35
4.5.3	Selon le type de lésion .....	35
4.5.4	Selon l'industrie .....	36
4.5.5	Selon la catégorie professionnelle .....	37
4.5.6	Selon les descripteurs de lésion .....	37
4.5.7	Selon la région .....	39
4.5.8	Selon la durée d'indemnisation.....	40
4.5.9	Selon la présence d'APIPP.....	40
4.5.10	Selon le recours à la réadaptation .....	41
4.5.11	Selon les débours/coûts .....	41
4.6	Taux de fréquence des accidents .....	42
4.6.1	Accidents du travail acceptés .....	43
4.6.2	Accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés .....	45
4.7	Résultats des modèles de régressions.....	47
<b>5.</b>	<b>DISCUSSION .....</b>	<b>52</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>57</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>59</b>
	<b>ANNEXE A : REGROUPEMENTS D'INDUSTRIES.....</b>	<b>65</b>
	<b>ANNEXE B : TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS PAR INDUSTRIE .....</b>	<b>66</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Immigrants permanents résidant au Québec et occupant un emploi salarié lors de la semaine de référence du Recensement 2016, selon la province / période d'admission .....	9
Tableau 2.	Critères liés aux études ou à la formation selon le niveau de compétence de la CNP 2016, version 1,3 .....	13
Tableau 3.	Population en emploi selon le statut d'immigrant, le sexe et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000).....	19
Tableau 4.	Population en emploi selon le statut d'immigrant, l'âge et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000).....	19
Tableau 5.	Proportion de la population en emploi selon le niveau de connaissance des langues officielles, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 .....	20
Tableau 6.	Proportion de la population en emploi qui est surqualifiée selon le secteur industriel, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 .....	22
Tableau 7.	Population en emploi selon le secteur industriel, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000).....	26
Tableau 8.	Population en emploi selon la durée de l'emploi, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000).....	28
Tableau 9.	Population en emploi selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000).....	29
Tableau 10.	Population d'employés en emploi selon la taille de l'établissement et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000) .....	29
Tableau 11.	Proportion de travailleurs autonomes parmi la population en emploi selon le statut d'immigrant, le sexe et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 .....	30
Tableau 12.	Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées par catégorie de lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2012-2017 .....	32
Tableau 13.	Nombre d'accidents du travail acceptés par sexe selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	35

Tableau 14.	Nombre d'accidents du travail acceptés par groupe d'âge selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	35
Tableau 15.	Nombre d'accidents du travail acceptés par type de lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	35
Tableau 16.	Nombre d'accidents du travail acceptés par industrie SCIAN-2 selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017.....	36
Tableau 17.	Nombre d'accidents du travail acceptés par catégorie professionnelle selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017.....	37
Tableau 18.	Nombre d'accidents du travail acceptés par genre d'accident ou d'exposition selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	37
Tableau 19.	Nombre d'accidents du travail acceptés par nature de la lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017.....	38
Tableau 20.	Nombre d'accidents du travail acceptés par région de résidence du travailleur selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	39
Tableau 21.	Nombre d'accidents du travail acceptés par durée d'indemnisation selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017.....	40
Tableau 22.	Débours et coûts des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017 .....	41
Tableau 23.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant.....	49
Tableau 24.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission .....	49
Tableau 25.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant.....	49
Tableau 26.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission.....	49
Tableau 27.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission stratifié par groupes d'âge.....	50

Tableau 28.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission stratifié par groupes d'âge .....	50
Tableau 29.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, stratifié par catégories de sexe .....	51
Tableau 30.	Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, stratifié selon les catégories de sexe .....	51
Tableau 31.	Regroupements utilisés pour la variable industrie .....	65
Tableau 32.	Taux de fréquence des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016 .....	66
Tableau 33.	Taux de fréquence des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016.....	67

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Proportion de la population en emploi âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, la catégorie de sexe, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016.....	21
Figure 2.	Évolution de la proportion d'immigrants parmi la population en emploi selon le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2006-2021. ....	25
Figure 3.	Proportion de la population en emploi âgée de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle, la catégorie de sexe et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016.....	27
Figure 4.	Proportion d'employés ayant un travail à temps partiel involontaire parmi les employés à temps partiel selon le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017. ....	28
Figure 5.	Proportion d'employés temporaires en fonction du statut d'immigrant et du nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.....	30
Figure 6.	Proportion d'employés syndiqués selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.....	31
Figure 7.	Proportion des accidents acceptés survenant à des immigrants selon le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2012 à 2017. ....	32
Figure 8.	Proportion d'accidents du travail acceptés avec APIPP selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.....	40
Figure 9.	Proportion d'accidents du travail acceptés comportant des débours de réadaptation selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017. ....	41
Figure 10.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2016.....	43
Figure 11.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par groupe d'âge, Québec, 2016. ....	44
Figure 12.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par catégorie professionnelle, Québec, 2016.....	44
Figure 13.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016. ....	45

Figure 14.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2016. ....	45
Figure 15.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par groupe d'âge, Québec, 2016. ....	46
Figure 16.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par catégorie professionnelle, Québec, 2016.....	46
Figure 17.	Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016.....	47

## LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Acronyme	Définition
APIPP	Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CNP	Classification nationale des professions
CV	Coefficient de variation
EERH	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
EPA	Enquête sur la population active
ETC	Équivalent temps complet
IRR	Indemnité de remplacement du revenu
LATMP	<i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
NAM	Numéro d'assurance maladie
PTI	Perte de temps indemnisée
n.c.a.	Non classé ailleurs
n.p.	Non précisé
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SST	Santé et sécurité du travail

# GLOSSAIRE

## **Accident du travail**

« Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle » (LATMP, art. 2). Il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas d'accidents du travail, déclarés à la CNESST et acceptés par celle-ci. Les rechutes, récurrences et aggravations subséquentes à un accident du travail déclaré et accepté ne sont pas considérées comme un nouvel accident du travail en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine lorsqu'elles font l'objet d'une réclamation acceptée par la CNESST. Dans certains cas, on peut distinguer les accidents du travail acceptés des accidents du travail avec perte de temps indemnisée (PTI).

## **Agent causal de lésion**

Désigne l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement établie (p. ex. : machine à carder, scie sauteuse, huile de coupe).

## **Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)**

Blessures ou maladies suffisamment sévères pour causer une incapacité reconnue par la CNESST.

## **Catégorie professionnelle**

Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories, soit les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée par l'IRSST.

## **Classification nationale des professions (CNP)**

Classification des professions utilisée par Emploi et Développement social Canada et de Statistique Canada.

## **Coût moyen par lésion professionnelle**

Moyenne des coûts par lésion professionnelle acceptée par la CNESST.

## **Débours**

Somme de tous les montants versés par la CNESST, au cours de la période de maturité des données, pour un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation qui a été acceptée.

### **Durée d'indemnisation**

Nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités d'IRR au travailleur blessé. Ces jours sont comptabilisés en jours de calendrier et non en jours de travail.

### **Employé**

Catégorie de travailleur dont les effectifs et les heures travaillées sont utilisés comme estimation du nombre de travailleurs couverts par le régime provincial d'indemnisation des lésions professionnelles. Cette catégorie comprend, selon le dictionnaire du recensement de 2016 de Statistique Canada, « les personnes travaillant pour le compte d'un employeur. Elle englobe les personnes qui ont travaillé pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération "en nature" (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces) » (Statistique Canada, 2018).

### **Équivalent temps complet (ETC)**

L'estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet s'effectue à partir des heures travaillées au cours d'une année ; un travailleur ETC correspond à 2 000 heures travaillées. Apposé à un indicateur, « ETC » dénote que celui-ci a été calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs.

### **Événement d'origine**

Terme utilisé par la CNESST pour désigner l'événement à l'origine de la lésion professionnelle. Les événements subséquents peuvent être des rechutes, des récidives ou des aggravations.

### **Genre d'accident ou d'exposition**

Manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal de lésion (p. ex. : chute au même niveau, accident de la route, mouvement répétitif).

### **Immigrant admis au Québec**

Ressortissant étranger qui a obtenu le statut de résident permanent et qui se destinait au Québec au moment où il a immigré. Les données sur les personnes immigrantes admises incluent les personnes immigrantes qui, à la suite de leur admission, sont réparties vers d'autres provinces ou sont décédées, et excluent les ressortissants ayant obtenu leur statut de résident permanent ailleurs au Canada, mais qui se sont installés au Québec par la suite (MIFI, 2022).

### **Indemnité de remplacement de revenu (IRR)**

Indemnités payées par la CNESST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.

## **Industrie**

Terme générique pour désigner l'un ou l'autre des niveaux du SCIAN, à savoir secteur (radical à deux chiffres), sous-secteur (radical à trois chiffres), groupe (radical à quatre chiffres), classe (radical à cinq chiffres) et classe nationale (radical à six chiffres).

## **Lésion professionnelle acceptée**

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion du travail, et qui est reconnue et acceptée par la CNESST. Dans les données présentées, les rechutes, récidives et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle lésion professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie professionnelle.

## **Lésion professionnelle avec perte de temps indemnisée (PTI)**

Lésion professionnelle acceptée ayant un montant d'IRR positif et un nombre de jours indemnisés positifs, et qui n'a pas occasionné le décès du travailleur.

## **Maladie professionnelle**

« Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail » (LATMP, art. 2). Dans les données présentées, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle acceptés par la CNESST. Ainsi, les rechutes, récidives et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle maladie professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine.

## **Maturité des données**

La période écoulée entre la date de la survenue de la lésion et la date de la dernière mise à jour des données utilisées pour les calculs est dite « période de maturité des données ».

## **Nature de la lésion**

La ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie (p. ex. : entorse, fracture, coupure).

## **Profession manuelle**

Profession dans laquelle l'activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre, etc.).

## **Profession mixte**

Professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (infirmière diplômée, coiffeur, technicien, caissier, agent de police, etc.).

### **Profession non manuelle**

Profession pour laquelle l'activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignant, avocat, etc.).

### **Réadaptation**

Une lésion est considérée comme ayant nécessité de la réadaptation si le dossier d'indemnisation contient un montant d'IRR pour réadaptation positif ou une somme de débours pour frais de réadaptation positive. Les lésions répondant à ces critères sont dites « avec réadaptation ».

### **Siège de lésion**

La partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie.

### **Trouble musculosquelettique (TMS)**

Les TMS sont définis en fonction du genre d'accident ou d'exposition, du siège et de la nature de la lésion. Ils correspondent aux lésions professionnelles (accidents ou maladies) acceptées par la CNESST, qui résultent d'efforts excessifs, de gestes répétitifs, de postures statistiques prolongées, de postures inadéquates ou de vibrations ayant causé des lésions aux structures musculosquelettiques de la région cervicale, du dos (rachis), du tronc, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que de l'appareil circulatoire et du système nerveux. Les principales natures de ces lésions sont les entorses, foulures, ligamentites, bursites, synovites, tendinites, affections du dos, syndromes du canal carpien, douleurs, arthrites et arthroses. Le protocole d'extraction des données est basé sur celui développé par la CNESST en collaboration avec l'INSPQ et l'IRSST. En plus des critères d'extraction utilisés par la CNESST, la définition employée par l'INSPQ et l'IRSST inclut également les maladies professionnelles dont le siège est associé aux TMS, mais dont le code de nature et/ou de genre est imprécis ou manquant.

## INTRODUCTION

La population immigrante est en forte croissance depuis plusieurs années au Québec. De 1997 à 2010, le nombre d'immigrants admis annuellement est passé de 27 700 à près de 54 000, soit une augmentation de 95 %. Depuis, le nombre d'immigrants permanents admis annuellement s'est stabilisé, fluctuant entre 49 000 à 55 000, avant de connaître un recul important à partir de 2019, en raison notamment d'une cible d'immigration revue à la baisse par le gouvernement en place, puis de la pandémie de COVID-19 (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2022 ; Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016, 2019). Parallèlement, les baby-boomers, soit la génération née entre 1946 et 1965, ont commencé à prendre leur retraite à partir des années 2000. Influencée par ces deux tendances, la part de la population active du Québec représentée par les immigrants reçus est passée de 11,4 % en 2006 à 19,8 % en 2021 (Statistique Canada, 2023). D'après les projections démographiques, l'immigration devrait demeurer le principal moteur de croissance de la population active au pays.

Cette représentation croissante des immigrants au sein de la population active amène son lot de défis pour les milieux de travail. À ce titre, la CNESST reconnaît que des actions doivent être prises en matière de prévention et de gestion des accidents du travail auprès de la population immigrante qui méconnaît plus souvent le régime de santé et de sécurité du travail ainsi que leurs droits et obligations comme travailleurs (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], 2010). C'est pourquoi, depuis plus de 10 ans, les plans stratégiques de la CNESST identifient les personnes issues de l'immigration comme étant une population cible en termes de sensibilisation et d'intervention, dans l'optique de mieux s'adapter aux transformations du monde du travail (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], 2017, 2021 ; CSST, 2010). Dans la perspective de favoriser l'intégration sécuritaire des immigrants au marché de l'emploi, il importe de documenter leur situation professionnelle, les caractéristiques de leurs milieux de travail et d'identifier leurs facteurs de risque par rapport à la santé et à la sécurité du travail. Malgré l'intérêt croissant porté aux enjeux de la santé et sécurité au travail (SST) touchant les personnes issues de l'immigration, il n'existe pas de portrait détaillé des lésions professionnelles indemnisées chez les immigrants au Québec. La présente étude a pour objectif de pallier le manque d'informations à ce sujet.

# 1. ÉTAT DES CONNAISSANCES

## 1.1 Facteurs de risque liés à la situation de travail et d'emploi

Au cours des dernières décennies, un ensemble d'études ont suggéré que les immigrants seraient particulièrement à risque de lésions professionnelles. L'une des principales causes évoquées pour expliquer ce risque plus élevé de lésions professionnelles parmi les immigrants serait leur exposition différentielle aux facteurs de risque et de protection liés à leur emploi. Certaines caractéristiques d'emploi peuvent effectivement être associées à une exposition plus ou moins élevée au risque de lésions professionnelles. Comparativement aux natifs, les immigrants se retrouveraient davantage dans des secteurs industriels reconnus pour leur risque élevé de lésions professionnelles, dont l'agriculture et la construction. À cet égard, ils occuperaient plus souvent des emplois 3D (*dirty, dangerous and demanding*), considérés comme sales, dangereux et exigeants (Moyce et Schenker, 2018 ; Mucci *et al.*, 2019 ; Porru et Baldo, 2022). Les immigrants seraient ainsi davantage exposés à des températures élevées, à des pesticides, à des produits chimiques, à des risques physiques, à de fortes demandes physiques, à un manque de protection, à des abus ainsi qu'à du travail forcé (Moyce et Schenker, 2018). Premji (2008) et Premji *et al.* (2010) montrent que les immigrants dans la région de Montréal se retrouvent davantage dans des industries et catégories professionnelles où le risque et la gravité des lésions professionnelles indemnisées sont plus importants. Cette différente répartition selon les catégories professionnelles varie toutefois selon le nombre d'années de résidence et la catégorie d'immigrants (Smith, Chen, *et al.*, 2009). Or, le risque de subir une lésion professionnelle diffère fortement selon les professions et les secteurs d'activité économique (Busque *et al.*, 2022 ; Premji *et al.*, 2010 ; Vézina *et al.*, 2011).

Outre les aspects relatifs à la profession et à l'industrie, il existe également un ensemble de distinctions entre les immigrants et les natifs susceptibles d'influer sur le risque d'accident du travail. Par exemple, les immigrants sont plus nombreux à travailler à temps plein que les natifs (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017). Proportionnellement, ils occupent moins souvent un emploi permanent, mais cette différence tend à diminuer en fonction du nombre d'années de résidence. Les immigrants ont en moyenne moins d'ancienneté dans leur emploi que les natifs, ce qui constitue un facteur de risque de lésions professionnelles (Breslin et Smith, 2005 ; Gilmore, 2009 ; McDonald et Worswick, 1998 ; Vézina *et al.*, 2011). Alors que la fréquence et la gravité des lésions sont généralement plus élevées dans les petites entreprises (Duguay *et al.*, 2012), au Canada, les immigrants et en particulier les immigrants récents sont proportionnellement plus nombreux à y travailler (Gilmore, 2009 ; Smith et Mustard, 2010).

L'éducation est également un aspect susceptible de participer au plus grand risque d'accident parmi les immigrants. Concrètement, les immigrants sont plus fréquemment surqualifiés pour le poste qu'ils occupent que les natifs (Boudarbat et Chernoff, 2010 ;

Boulet, 2016 ; Galarneau et Morissette, 2008 ; Gilmore, 2009; Grenier et Xue, 2011 ; Kilolo-Malambwe, 2017). Or, une revue systématique identifie l'écart entre l'éducation et la profession comme étant une cause majeure des blessures parmi les immigrants au Canada (Kazi *et al.*, 2019). Dans l'ensemble, la situation des immigrants tendrait cependant à converger avec celle de la population d'accueil au fur et à mesure que le nombre d'années de résidence s'allonge.

## 1.2 Les risques de lésions professionnelles chez les immigrants

Bien que plusieurs études montrent que les immigrants sont particulièrement à risque d'accidents et de blessures professionnels, il n'est toutefois pas clair si ces derniers sont davantage à risque que la population native (Hargreaves *et al.*, 2019). À l'échelle internationale, de nombreuses études se sont intéressées à l'exposition relative des immigrants au risque de lésions professionnelles. À partir de 31 études de différents pays portant sur cette question, Salminen (2011) conclut que les immigrants sont en moyenne 2,13 fois plus à risque de subir une lésion professionnelle que les natifs. Toutefois, parmi les études retenues, les différences observées varient de façon marquée. Certaines études montrent que les immigrants seraient de 2 à 10 fois plus à risque de connaître une lésion professionnelle alors que d'autres estiment plutôt que les immigrants seraient deux fois moins à risque. Trois des études retenues par Salminen (2011) montrent que les immigrants récents sont systématiquement plus à risque que les non-immigrants de subir des lésions professionnelles. Ces écarts pourraient en partie s'expliquer par les différences de contexte dans lesquelles les études ont été menées.

Trois articles portant sur une population australienne ne trouvent pas de différence significative entre immigrants et natifs quant au risque de lésions professionnelles à l'exception de certains sous-groupes tels que les Asiatiques et les immigrants néo-zélandais pour la mortalité due à un accident de travail (Clarke, 2015 ; Reid *et al.*, 2014 ; Reid *et al.*, 2016). Une autre étude menée au Danemark montre quant à elle que les immigrants en provenance des pays plus récemment admis au sein de l'Union européenne et de ceux de l'extérieur de l'Europe ont une plus forte incidence d'accidents de travail que les natifs (Biering *et al.*, 2017). On y relève aussi que les immigrants récents (moins de 3 ans) seraient les plus à risque de subir des lésions professionnelles.

Certaines études s'intéressent à la présence de lésions professionnelles chez les immigrants au Canada (Kazi *et al.*, 2019). Gilmore (2009), se basant sur les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), montre qu'en 2005, 2,6 % des immigrants âgés de 25 à 54 ans en emploi avaient subi une blessure liée au travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 3,9 % pour les travailleurs nés au Canada. Smith et Mustard (2009), à partir de la même source de données, mais en contrôlant pour le nombre d'heures travaillées ainsi que certaines caractéristiques des individus et de l'emploi, arrivent à des constats similaires à ceux de Gilmore. Dans l'ensemble, il semble que les immigrants ont moins de lésions professionnelles que les natifs. L'étude met néanmoins en exergue l'importance de

considérer le nombre d'années depuis l'admission et les catégories de sexe. Effectivement, les hommes immigrants arrivés au pays depuis moins de 5 ans présenteraient des risques accrus de lésions professionnelles par rapport aux natifs.

D'autres études canadiennes utilisent une méthode indirecte pour analyser l'exposition des immigrants au risque de lésions professionnelles. Concrètement, ces études examinent la répartition des immigrants et des natifs en fonction des industries et professions ainsi que les taux de lésions professionnelles associés à chacune de celles-ci. Utilisant ce type de méthode, Tiagi (2015) ne révèle pas de différence significative entre les immigrants et les natifs quant aux risques de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI) et d'accidents fatals au Canada. Les immigrants récents sont toutefois surreprésentés dans les industries comportant de plus faibles taux de lésions et d'accidents fatals. Par ailleurs, tel que le notaient Prud'homme *et al.* (2015), les immigrants, par rapport à l'ensemble de la population, sont surreprésentés parmi les professions liées au domaine des sciences naturelles et appliquées, mais sous-représentés dans le secteur primaire et dans les professions de métiers, transport et machinerie.

Une étude canadienne faisant usage d'un appariement de données d'indemnisation de la Colombie-Britannique avec des données de Citoyenneté et Immigration Canada s'intéresse non pas à la prévalence des lésions professionnelles, mais plutôt aux conséquences de celles-ci (Saffari, 2016). Cette étude identifie qu'en moyenne les immigrants ont des durées d'indemnisation plus longues que les natifs et que ces durées d'indemnisation tendent à être plus longues chez les immigrants arrivés il y a plus de 10 ans au Canada et chez ceux âgés de moins de 35 ans.

Un autre argument qui irait également en faveur d'une moins grande probabilité d'accident du travail chez les immigrants résiderait en partie dans les différences de composition démographique de la main-d'œuvre parmi ce groupe relativement aux natifs. En effet, considérant que certains groupes d'âge comme les plus jeunes sont identifiés comme plus à risque de subir certaines lésions professionnelles dont celles avec perte de temps (Breslin et Smith, 2005 ; Busque *et al.*, 2022), la sous-représentation de ces groupes d'âge parmi les immigrants pourrait participer à une moins grande prévalence de lésions professionnelles parmi cette population. Ces études mettent toutefois en évidence l'importance de considérer les catégories de sexe dans la relation entre l'âge et les risques de blessures.

Une possible explication de ces résultats contradictoires serait que plusieurs de ces études se basent sur des données où les lésions professionnelles sont autodéclarées (Salminen, 2011). En effet, plusieurs études canadiennes, américaines et australiennes montrent que les lésions professionnelles ne sont pas systématiquement déclarées. Certains facteurs sont plus fortement associés à la sous-déclaration tels qu'être âgé ou être non blanc, tandis que les lésions les plus graves sont les plus souvent déclarées (Alamgir *et al.*, 2006 ; Shannon et Lowe, 2002). Les immigrants semblent également

moins enclins à déclarer leurs lésions professionnelles (Alcorso, 1988 ; Gravel *et al.*, 2003 ; Kosny *et al.*, 2012 ; Premji *et al.*, 2010). Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ce phénomène : la crainte de représailles de la part de l'employeur, d'être stigmatisé par les collègues ou encore que la déclaration de l'accident rende plus difficile l'obtention d'un autre emploi. S'ajoute également la croyance que la douleur est une conséquence normale de la tâche ou du vieillissement, la connaissance limitée du travailleur de ses droits et obligations, le désir de celui-ci de poursuivre ses tâches régulières et d'obtenir une paie complète, le manque de support de la part de l'employeur ou encore le fait que celui-ci offre aux travailleurs des congés payés ou l'accès à l'assurance chômage plutôt que de déclarer l'accident de travail, etc. (Azaroff *et al.*, 2002 ; Cox et Lippel, 2016 ; Dembe, 2001 ; Gravel *et al.*, 2003 ; Kosny *et al.*, 2012 ; Pransky *et al.*, 1999). Par ailleurs, puisque les immigrants se retrouvent plus souvent dans des emplois précaires, ont une moins bonne connaissance des langues officielles et des lois et normes qui régissent la société d'accueil et ont des référents culturels distincts (Moyce et Schenker, 2018 ; Smith, Kosny, *et al.*, 2009), ils seraient plus susceptibles d'être dans les situations évoquées précédemment et qui conduisent à la sous-déclaration. Des études indiquent également que le taux de syndicalisation est plus faible chez les travailleurs immigrants au Québec, alors que les secteurs fortement syndiqués sont ceux où la fréquence des accidents de travail est plus importante (Boudarbat et Connolly, 2013 ; Vézina *et al.*, 2011). Une autre explication possible des résultats contradictoires pourrait provenir en partie de l'hétérogénéité des variables de contrôle incluses dans les différentes analyses.

Il ressort donc de la littérature sur le sujet un portrait contrasté où les immigrants sont parfois identifiés comme ayant davantage de lésions professionnelles que les natifs et parfois comme ayant des risques similaires ou même plus faibles que ces derniers. Une majorité d'études semblent toutefois s'accorder sur le fait que les immigrants récents subiraient davantage de lésions professionnelles. Les facteurs explicatifs sous-jacents à ces écarts demeurent néanmoins à explorer.

## 2. OBJECTIFS DE RECHERCHE

L'objectif général de cette recherche consiste à dresser un portrait statistique des lésions professionnelles chez les immigrants admis depuis 1980 au Québec. Cette recherche vise aussi à identifier les caractéristiques sociodémographiques des immigrants et de leurs emplois (industrie, catégorie professionnelle) qui sont associées à la présence et à la gravité des lésions professionnelles.

Cette recherche vise spécifiquement pour le Québec à :

1. connaître les caractéristiques sociodémographiques des immigrants sur le marché du travail et des emplois qu'ils occupent ;
2. connaître les risques, le type et la gravité des lésions professionnelles des travailleurs immigrants ;
3. identifier les caractéristiques des travailleurs immigrants et de leurs emplois les plus fortement associées à la présence et à la gravité des lésions professionnelles ;
4. comparer les immigrants (récents, établis) et les non-immigrants en ce qui a trait à la présence et à la gravité des lésions professionnelles.

### **3. MÉTHODOLOGIE**

Les objectifs poursuivis par cette étude ont divers objets d'analyse, touchant tant le marché du travail, les caractéristiques d'emploi et les indicateurs de SST. Différentes sources de données et diverses approches analytiques ont donc été utilisées.

#### **3.1 Sources de données**

##### **3.1.1 Lésions professionnelles**

Les fichiers administratifs de la CNESST contiennent des données relatives aux lésions professionnelles, dont leurs caractéristiques ainsi que certaines informations sur les travailleurs concernés. Dans le cadre de la présente étude, nous avons utilisé des données sur les lésions acceptées par la CNESST dont la date de survenue de l'événement d'origine se situe entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2017. Ces données reflètent l'image des dossiers administratifs en moyenne trois ans après la date de survenue de la lésion, par exemple au 30 juin 2020 pour les lésions survenues en 2017. Cette maturité moyenne de trois ans des données correspond en fait à des données dont la maturité minimale est de 30 mois et la maturité maximale de 42 mois.

##### **3.1.2 Effectifs et caractéristiques des travailleurs**

Des tableaux personnalisés tirés du recensement de 2016 et de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2006 à 2021 ont été obtenus de Statistique Canada et ont permis de documenter les caractéristiques des travailleurs immigrants ainsi que les caractéristiques de leur emploi. Ces données, utilisées pour la réalisation de l'objectif 1, permettent la comparaison entre les non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), les résidents permanents en fonction du nombre d'années depuis l'admission et les résidents non permanents. Les résidents non permanents n'ont pas fait l'objet d'analyse, mais sont inclus dans les totaux des tableaux et graphiques des sections 4.1 à 4.3.

Un autre tableau personnalisé, combinant des données du recensement de 2016 et de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), a permis d'obtenir de l'information sur le nombre de travailleurs et les heures travaillées en fonction notamment du statut d'immigrant et du nombre d'années depuis l'admission, en plus de permettre d'identifier spécifiquement les immigrants admis au Québec depuis 1980. Ce sous-ensemble d'immigrants correspond à ceux pour lesquels nous avons des informations sur les lésions acceptées par la CNESST. Les heures travaillées ont servi à l'estimation des taux de fréquence. Ces derniers étant nécessaires afin de répondre aux objectifs 3 et 4.

### 3.2 APPARIEMENT MIFI-RAMQ-CNESST

Les bases de données administratives de la CNESST ne contiennent pas d'information permettant d'identifier les travailleurs issus de l'immigration. Afin de pouvoir distinguer parmi les lésions acceptées par la CNESST lesquelles sont survenues à des immigrants (et lesquelles sont survenues à des non-immigrants), un appariement couplant des données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à celles de la CNESST a été réalisé.

L'appariement visait à identifier les lésions professionnelles acceptées par la CNESST survenues entre 2012 et 2017 chez les immigrants admis au Québec depuis 1980. Cet appariement a été réalisé en trois étapes :

1. La cohorte de départ est composée de tous les immigrants permanents admis au Québec entre 1980 et 2017. Le MIFI a identifié ces immigrants à partir du Fichier de données d'établissement des résidents permanents. Leur nombre est de 1 411 411. Le MIFI a fait parvenir à la RAMQ les renseignements nominatifs suivants concernant ces individus : nom, prénom, date de naissance, sexe, divers numéros administratifs d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada<sup>1</sup>, ainsi que l'année d'arrivée au pays (année d'admission).
2. La RAMQ a utilisé ces renseignements nominatifs reçus du MIFI pour identifier ces immigrants dans le Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA). Sur les 1 411 411 individus constituant la cohorte de départ, 1 252 104 ont pu être identifiés dans le FIPA, soit 88,7 %<sup>2</sup> d'entre eux. Cet appariement a permis d'obtenir le Numéro d'assurance maladie (NAM) des immigrants. La RAMQ a ensuite fait parvenir à la CNESST les renseignements suivants concernant la cohorte : nom, prénom, date de naissance, sexe de la personne assurée, NAM et année d'arrivée au pays.
3. La CNESST a apparié ces informations avec celles de sa Banque de données commune afin d'y recenser les dossiers de réclamation pour accidents ou maladies professionnelles dont le travailleur figure au sein de cette cohorte d'immigrants. La CNESST a ensuite fait parvenir à l'IRSST les numéros cryptés de dossiers de lésion des immigrants et leur année d'arrivée au pays. Ces numéros cryptés ont permis à l'IRSST d'identifier les dossiers de ces immigrants au sein de la base de données dépersonnalisées de la CNESST à laquelle il a accès.

---

<sup>1</sup> Ces divers codes administratifs de format alphanumérique proviennent de la *Fiche relative au droit d'établissement* (IMM 1000), de la *Confirmation de résidence permanente* (IMM 5292 ; IMM 5509) ou de la Carte de résident permanent. Ces numéros se trouvent inscrits comme *numéro d'identification secondaire du bénéficiaire* dans le Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la RAMQ.

<sup>2</sup> Ce taux de jumelage varie très peu selon le sexe (88,6 % chez les femmes et 88,8 % chez les hommes) et en fonction de la période d'arrivée au pays (1980-1989 : 89,3 % ; 1990-1999 : 87,2 % ; 2000-2009 : 90,3 % ; 2010-2017 : 88,1 %)

Parmi les lésions dont l'événement d'origine est survenu entre 2012 et 2017, 55 669 dossiers ont été associés aux immigrants arrivés au Québec depuis 1980. Parmi ces dossiers de réclamations, 55 629 ont été acceptés par la CNESST.

### 3.3 Définition des immigrants inclus dans les analyses

Les immigrants permanents en emploi résidant au Québec constituent l'objet d'analyse principal de cette étude. Sont incluses dans cette notion d'immigrant permanent les personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants admis ou résidents permanents.

Toutefois, en raison de contraintes relatives aux sources de données disponibles, les analyses portant sur les lésions chez les immigrants sont restreintes à ceux admis depuis 1980 dans la province de Québec. Ainsi, les analyses pour l'objectif 1, dont les résultats se trouvent dans les sections 4.1 à 4.3, comparent l'ensemble des immigrants permanents résidant au Québec au reste de la population, c'est-à-dire aux non-immigrants (citoyens canadiens de naissance) et aux résidents non permanents. Comme les résidents non permanents ne comptent que pour 1,02 % des travailleurs au recensement de 2016<sup>3</sup>, les caractéristiques de ce « reste de la population » correspondent essentiellement à celles des travailleurs non immigrants.

Les analyses pour les autres objectifs, comme mentionné ci-dessus, concernent les immigrants résidant au Québec, admis dans la province à partir de 1980. Comme le montre le tableau 1, ce sous-ensemble représente 81,8 % des immigrants permanents du Québec qui occupaient un emploi salarié en 2016.

**Tableau 1. Immigrants permanents résidant au Québec et occupant un emploi salarié lors de la semaine de référence du Recensement 2016, selon la province / période d'admission**

Province / période d'admission	n	%
Immigrants admis avant 1980 (toutes provinces confondues)	57 080	11,4
Immigrants admis à partir de 1980 dans une autre province que le Québec	34 135	6,8
Immigrants admis à partir de 1980 au Québec	410 840	81,8
<b>Total immigrant admis</b>	<b>502 055</b>	<b>100,0</b>

Les divers indicateurs de SST des immigrants admis au Québec à partir de 1980 seront comparés à ceux de tous les autres travailleurs, ce qui inclut les non-immigrants, les résidents non permanents ainsi que les immigrants admis dans une autre province ou admis avant 1980. Afin d'alléger le texte, dans les sections 4.4 et suivantes, ce

<sup>3</sup> Les données de l'EPA utilisées, celles des années 2015 à 2017, montrent une proportion similaire, soit 1,03 % d'immigrants non reçus parmi l'ensemble des travailleurs en emploi.

regroupement de travailleurs aux statuts d'immigrants divers est simplement nommé « non-immigrants ». Alors que les immigrants admis au Québec depuis 1980 se trouvent dans la catégorie « immigrants » de la variable dichotomique de statut d'immigrant.

### 3.3.1 Nombre d'années depuis l'admission

La variable *nombre d'années depuis l'admission* comprend trois catégories : « moins de 5 ans »; « entre 5 et 10 ans »; « plus de 10 ans ». Cependant, la démarcation entre ces catégories ne correspond pas parfaitement avec les bornes qu'annoncent les libellés et varie selon la source utilisée en raison de différences méthodologiques entre celles-ci. Au recensement, ce nombre d'années est basé sur la différence entre l'année calendaire d'admission de l'immigrant et la semaine de référence du recensement (première semaine de mai 2016). Dans l'EPA, c'est le nombre d'année en année au moment de répondre au questionnaire qui est utilisé. Enfin, pour les données sur les lésions professionnelles, l'année calendaire d'admission fournie par le MIFI a été soustraite de l'année de survenue de l'événement à l'origine de la lésion acceptée par la CNESST. Dans ce dernier cas, comme ni la date de l'admission comme résident permanent ni la date de survenue de la lésion ne sont fixes, cela a pour effet de faire se chevaucher les bornes supérieures et inférieures possibles des catégories de nombre d'années depuis l'admission<sup>4</sup>.

## 3.4 Éléments méthodologiques

### 3.4.1 Estimation des ETC

Le calcul de taux de fréquence qui tiennent compte du temps de travail nécessite de rapporter les données sur les lésions (numérateur) à des estimations du nombre de travailleurs en équivalent temps complet (ETC) couverts par la CNESST (dénominateur).

L'estimation du nombre de travailleurs en ETC a été effectuée à partir de données provenant du questionnaire détaillé du recensement de 2016 (croisé avec la BDIM, cf. 4.1.2). Ces estimations ont été ajustées pour les variations mensuelles à partir de données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) et de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2016. Il a été possible d'estimer le nombre total d'heures effectivement travaillées<sup>5</sup> par année en tenant compte à la fois de l'industrie, de la catégorie professionnelle, du sexe, du groupe d'âge, du statut

---

<sup>4</sup> Un immigrant admis au Québec le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ayant subi une lésion le 31 décembre 2016 sera catégorisé « moins de 5 ans » (2016 - 2011 = 5), alors qu'au moment de subir sa lésion il avait été admis six ans moins un jour auparavant. Tandis qu'un immigrant admis au Québec le 31 décembre 2010 et ayant subi une lésion le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera catégorisé « 5 à 10 ans » (2016 - 2010 = 6), alors qu'au moment de subir sa lésion il avait été admis cinq ans et un jour auparavant.

<sup>5</sup> Les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons ne sont pas incluses.

d'immigrant permanent admis au Québec depuis 1980 et du nombre d'années depuis l'admission. La formule qui suit présente la méthode de calcul des effectifs en équivalent temps complet (ETC).

$$ETC_{i,c,s,a,p,n} = \frac{Hrs_{i,c,s,a,p,n} \times Sem_{i,c,s,a,p,n}}{2000 \text{ heures}} \times FactAjust_i$$

Où :

$ETC_{i,c,s,a,p,n}$	Nombre d'employés en équivalent temps complet pour l'industrie $i$ , de la catégorie professionnelle $c$ , du sexe $s$ , du groupe d'âge $a$ , du statut d'immigrant permanent $p$ et du nombre d'années depuis l'admission $n$ .
$Hrs_{i,c,s,a,p,n}$	Nombre d'heures travaillées durant la semaine de référence qui précède le recensement (1 au 7 mai 2016) pour les employés de l'industrie $i$ , de la catégorie professionnelle $c$ , du sexe $s$ et du groupe d'âge $a$ , du statut d'immigrant permanent $p$ et du nombre d'années depuis l'admission $n$ .
$Sem_{i,c,s,a,p,n}$	Nombre moyen de semaines en emploi durant l'année qui précède le recensement pour les employés de l'industrie $i$ , de la catégorie professionnelle $c$ , du sexe $s$ et du groupe d'âge $a$ , du statut d'immigrant permanent $p$ et du nombre d'années depuis l'admission $n$ . Ce calcul du nombre moyen de semaines se base uniquement sur ceux en emploi lors de la semaine de référence qui ont travaillé au moins une semaine en 2015. Ainsi, les individus qui avaient travaillé durant la semaine de référence, mais qui n'avaient pas travaillé en 2015, se voient attribuer le nombre moyen de semaines travaillées en 2015 par les individus du même croisement industrie/catégorie professionnelle/groupe d'âge/sexe/statut d'immigrant permanent/nombre d'années depuis l'admission.
2000	Heures constantes utilisées pour représenter le nombre d'heures travaillées par un travailleur à temps plein. Bien que le nombre réel d'heures travaillées par un travailleur à temps plein puisse varier d'une industrie à l'autre, cette valeur est gardée constante pour représenter le même temps de présence au travail. Une mesure qui peut être considérée comme une estimation du temps d'exposition au risque de subir une lésion professionnelle, même si toutes les heures de présence ne comportent pas nécessairement la même exposition à tous les risques présents.
$FactAjust_i$	Facteur d'ajustement pour l'industrie $i$ pour les variations mensuelles des heures hebdomadaires travaillées calculées à partir des 12 mois de 2016 (nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées par mois par

travailleur en 2016 divisé par le nombre hebdomadaire moyen d'avril 2016). Ce facteur est gardé uniforme pour une industrie *i*. Il est calculé à partir des données mensuelles de l'EERH sauf pour l'agriculture, foresterie, pêche et chasse, où ce sont les données de l'EPA qui ont été utilisées. Les données du mois d'avril 2016 sont utilisées au dénominateur puisqu'elles correspondent à la dernière période de paie d'avril, période plus proche de la semaine de référence du recensement (1<sup>re</sup> semaine complète de mai) que la dernière période de paie de mai. Deux autres ajustements sont aussi intégrés à ce facteur. L'un pour ajuster la représentativité du nombre de semaines travaillées en 2015 au regard de l'année 2016 ; l'autre pour la représentativité du nombre de personnes ayant eu des heures travaillées durant la semaine de référence du recensement de 2016, en comparaison avec les autres semaines travaillées de 2016. Ces ajustements ont été calculés à partir des données de l'EERH et de l'EPA mentionnées ci-haut.

### 3.4.2 Catégorie professionnelle

La catégorie professionnelle est une classification développée à l'IRSST, qui permet de classer les travailleurs en trois catégories : les travailleurs manuels, non manuels et mixtes. Chacune des trois catégories professionnelles se définit de la façon suivante :

**Travailleur manuel** : Celui qui exerce un métier exigeant la manipulation de charges lourdes ou moyennement lourdes sur une base régulière (p. ex. : travailleurs forestiers, mineurs et la grande majorité des travailleurs des industries de transformation). Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui manipulent des charges plus légères, mais doivent travailler en utilisant une posture statique continue (p. ex. opérateurs de machine à coudre) OU effectuent un travail répétitif continu (p. ex. travailleurs des abattoirs).

**Travailleur mixte** : Celui qui exerce un métier nécessitant la manipulation de charges légères et un travail avec posture statique discontinue OU manipule occasionnellement une charge lourde ou moyennement lourde (p. ex. : les infirmières, les vétérinaires, les pompiers). Sont également compris dans cette catégorie ceux qui effectuent un travail exigeant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère OU qui effectuent un travail répétitif discontinu (p. ex. : coiffeurs, barmen, magasiniers et ordonnanciers). Par ailleurs, pour certaines professions, il fut impossible soit de déterminer l'importance de l'activité physique, soit de déterminer une dominante. Parmi celles-ci figurent les artistes et techniciens de la scène n.c.a. (code 3339) et le personnel des services auxiliaires au sol (code 9113). Compte tenu de ces considérations techniques, il a été jugé préférable d'assigner la catégorie mixte à ces professions.

**Travailleur non manuel** : Celui qui exerce un métier où la charge manipulée et l'activité physique sont négligeables. Ce groupe compte notamment les directeurs et administrateurs, les travailleurs des sciences naturelles et sociales, les enseignants et la majorité du personnel administratif.

### 3.4.3 Système de classification des industries

La classification industrielle utilisée dans ce rapport est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012. Ce système de classification étant utilisé à la fois par Statistique Canada et la CNESST, il sera ainsi possible de calculer des taux de fréquence, qui combinent des données sur les lésions professionnelles et des estimations d'effectifs de travailleurs en ETC.

## 3.5 Indicateurs

### 3.5.1 Surqualification

La surqualification se mesure en mettant en parallèle la profession occupée et le niveau de scolarité. Les données du recensement 2016 ventilées en fonction des 45 grands groupes de professions de la Classification nationale des professions (CNP) 2016 version 1.3 (les deux premiers chiffres du code de la CNP) ont été croisées avec le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu. Dans la CNP, chacun de ces 45 grands groupes est associé à un niveau de compétence (0, A, B, C, D)<sup>6</sup>, qui indique notamment le niveau de scolarité exigé pour occuper les emplois concernés (Tableau 2). Il est alors possible d'identifier, en vertu de l'*approche objective* (Bouarbat et Montmarquette, 2017), les travailleurs en situation de surqualification, c'est-à-dire ceux dont le niveau de scolarité est supérieur aux exigences de l'emploi.

**Tableau 2. Critères liés aux études ou à la formation selon le niveau de compétence de la CNP 2016, version 1,3**

Niveau de compétence	Études/Formation exigées
A et 0 – Professionnel et gestion	Formation universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat)
B – Technique	Formation collégiale ou programme d'apprentissage
C – Intermédiaire	Formation secondaire ou formation spécifique à la profession, ou les deux
D – Élémentaire	Formation en cours d'emploi

<sup>6</sup> Comme le recommande la CNP 2016, les professions de gestion (niveau de compétence 0) ont été considérées comme des professions de niveau de compétence A.

Le tableau 3, inspiré de Cornelissen (2021), indique, pour chacune des catégories de la variable du recensement *Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu*, le niveau de compétence associé, en ordre croissant de niveau de scolarité. Si un travailleur possède un niveau de scolarité associé à un niveau de compétence supérieur à celui lié à son emploi, il est considéré comme surqualifié. En rapportant ce nombre de travailleurs surqualifiés sur l'ensemble des travailleurs, on obtient un *taux de surqualification*.

**Tableau 3. Échelle de correspondance entre les niveaux de diplôme et les niveaux de compétence requise**

Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu	Niveau de compétence de la CNP
Aucun certificat, diplôme ou grade	D
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	C
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	B
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	B
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	A
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	A

### 3.5.2 Taux de fréquence

Le taux de fréquence a été estimé en rapportant le nombre de lésions professionnelles survenues en 2016 sur le nombre estimé de travailleurs ETC pour cette même année. Le résultat du rapport est exprimé en pourcentage et s'apparente au taux de fréquence, tel que proposé par les conventions internationales (Bureau international du Travail [BIT], 1998).

$$\frac{\text{Nombre de nouvelles lésions survenues en 2016}}{\text{Nombre de travailleurs ETC en 2016}} \times 100$$

Ce taux a été calculé pour l'ensemble des lésions acceptées, fournissant une estimation du « risque » de subir une lésion professionnelle. Il a également été calculé pour les lésions acceptées dont la durée d'indemnisation est supérieure à 90 jours, produisant une estimation du risque de subir une lésion professionnelle « grave ».

### 3.5.3 Autres indicateurs de SST

Des indicateurs spécifiques à la gravité des lésions ont également été estimés, soit la durée moyenne d'indemnisation, la somme et la moyenne des débours versés par la CNESST ainsi que la somme et la moyenne des coûts engendrés par les lésions.

La durée moyenne d'indemnisation correspond au rapport entre le nombre total de jours indemnisés et le nombre total de lésions avec perte de temps indemnisée (PTI) survenues

en 2016, que ces jours aient été indemnisés durant la même année ou plus tard. Cette valeur est exprimée en jours civils.

$$\frac{\text{Somme des jours indemnisés pour les lésions avec PTI survenues en 2016}}{\text{Nombre de nouvelles lésions avec PTI survenues en 2016}}$$

Les débours correspondent à la somme de tous les montants (frais et indemnités) versés par la CNESST au cours de la période de maturité des données, pour un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation qui a été acceptée. Les débours moyens correspondent au rapport entre la somme des débours et le nombre de nouvelles lésions professionnelles acceptées.

$$\frac{\text{Somme des débours pour les lésions acceptées survenues en 2016}}{\text{Nombre de nouvelles lésions acceptées survenues en 2016}}$$

Le calcul des coûts des lésions professionnelles est basé sur la méthode de calcul qui a été développée dans le cadre de l'étude publiée par l'IRSST en 2013 (Lebeau *et al.*, 2013), mais en incluant les améliorations qui avaient été apportées pour la production des indicateurs IRSST 2010-2012 (Duguay *et al.*, 2017). En bref, la méthode de calcul inclut les frais médicaux, les coûts salariaux, la productivité perdue, les coûts administratifs et les coûts humains. Le coût moyen par lésion correspond au coût moyen d'une lésion professionnelle survenue au Québec en 2016.

$$\frac{\text{Somme des coûts des lésions acceptées survenues en 2016}}{\text{Nombre de nouvelles lésions acceptées survenues en 2016}}$$

### 3.6 Analyse des associations

La présente section s'inspire d'une méthodologie ayant déjà été appliquée dans le cadre d'autres travaux portant sur les lésions acceptées (Busque *et al.*, 2020 ; Busque et Duguay, 2017). L'objet d'analyse de cette étude porte sur le taux de fréquence qui est modélisé à l'aide de régressions binomiales négatives avec une fonction de liaison log. Il s'agit de modèles utilisés dans le cas de variables dépendantes de dénombrement permettant de considérer les heures-personnes travaillées (dans le cas présent, il s'agit du nombre de travailleurs ETC qui tient compte du temps de travail). La modélisation du nombre d'accidents acceptés est ainsi équivalente à la modélisation d'un taux de fréquence ETC.

En effet, bien que la variable dépendante modélisée représente le nombre d'accidents acceptés, la présence de l'offset ( $\ln(N)$ ), dont le coefficient égale 1, permet la modélisation d'un taux. Ce taux ( $\lambda$ ) est modélisé ainsi :

$$\ln(\lambda) = \ln(\mu_i/N) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \dots + \beta_p X_p$$

Ce qui correspond à :

$$\ln(\mu_i) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \dots + \beta_p X_p + \ln(N)$$

Où  $\mu_i$  représente le nombre de cas pour une des variables dépendantes (accidents acceptés et accidents acceptés avec une perte de temps indemnisée de plus de 90 jours (PTI 90)) et N les heures-personnes exposées (ETC).

### **3.6.1 Associations entre les statuts d'immigrants et les risques de lésions et de lésions graves**

L'objectif de la recherche relativement aux analyses d'association consiste à tester s'il existe une différence statistiquement significative entre les différents statuts d'immigrants et le risque relatif d'accident du travail, après avoir considéré l'effet des catégories de sexe, l'âge, les catégories professionnelles et le secteur industriel. À cet égard, les analyses permettant d'estimer les risques relatifs d'accidents du travail porteront plus spécifiquement sur deux variables dépendantes d'intérêt : le nombre d'accidents du travail et le nombre d'accidents du travail avec PTI 90.

Dans l'optique d'analyser les associations entre les variables indépendantes et le risque d'accident accepté, le nombre d'accidents acceptés a été extrait et le nombre de travailleurs ETC a été estimé pour chaque strate de groupe d'âge-sexe-catégorie professionnelle-industrie. Il convient à cet égard de noter que les analyses d'associations sont limitées à ces variables, car il s'agit des seules étant disponibles à la fois dans les données administratives sur les lésions et les données sur la population à risque. Le groupe d'âge est composé de 5 catégories : 15-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans et 55 ans et plus. Le sexe et la catégorie professionnelle comptent respectivement 2 et 3 catégories. L'industrie comprend 13 catégories issues de regroupements (voir l'annexe A pour le libellé des différentes catégories). La variable statut d'immigrant inclut 2 catégories : Non-immigrants et Immigrants. La variable nombre d'années depuis l'admission comprend quant à elle 4 catégories : Non-immigrants, Moins de 5 ans, Entre 5 et 10 ans et Plus de 10 ans.

L'effet associé aux 5 variables indépendantes retenues pour les analyses est estimé à l'aide du modèle suivant :

$$\ln [E(\lambda_i)] = \beta_0 + \beta_1 * \text{Immigrants} + \beta_{2-5} * \hat{\text{Age}} + \beta_6 * \text{Sexe} + \beta_{7-8} * \text{CatProf} + \beta_{9-20} * \text{Industrie} + \ln (ETC)$$

où  $E(\lambda_i)$  = Nombre d'accidents acceptés attendus (c.-à-d. l'espérance mathématique)

Ce modèle utilise le logarithme naturel du nombre de travailleurs ETC pour considérer les heures-personnes exposées au risque que l'événement survienne (accidents ou accidents avec PTI 90), en contraignant à 1 le coefficient lié à ce terme. Ce faisant, il y a normalisation du temps d'exposition, ce qui correspond théoriquement à estimer l'effet des variables explicatives sur un taux. La taille d'effet associée à chaque variable peut être présentée sous forme d'un risque relatif (RR), mesuré en utilisant les rapports de taux de fréquence ETC. Ce RR équivaut, pour chaque catégorie de variable indépendante, à  $\exp(\beta_i)$ .

Les différents tableaux de la section Résultats présentent les estimations des risques relatifs non ajustés et ajustés. L'estimation non ajustée correspond à l'association brute entre le statut d'immigrant/le nombre d'années depuis l'admission (Imm.années) et le risque relatif d'accident accepté. Dans le cas des risques d'accident accepté selon le nombre d'années depuis l'admission, le modèle est représenté par la formule suivante :

$$\ln [E(\lambda_i)] = \beta_0 + \beta_{1-3} * \text{Imm.années} + \ln (ETC)$$

Les modèles sont ensuite ajustés, ce qui permet d'estimer l'association entre le statut d'immigration/le nombre d'années depuis l'admission et le risque d'accident accepté en considérant les effets de l'âge, la catégorie de sexe, la catégorie professionnelle et le secteur industriel.

$$\ln [E(\lambda_i)] = \beta_0 + \beta_{1-3} * \text{Imm.années} + \beta_{4-7} * \hat{\text{Age}} + \beta_8 * \text{Sexe} + \beta_{9-10} * \text{CatProf} + \beta_{11-22} * \text{Industrie} + \ln (ETC)$$

Les modèles portant sur le nombre d'années d'immigration ont ensuite été testés séparément par catégorie de sexe et l'âge, et ce, pour les variables dépendantes d'accidents acceptés et d'accidents acceptés avec PTI 90. Ces différents modèles permettent ainsi de considérer si les associations entre le statut d'immigrant/le nombre d'années depuis l'admission et les variables dépendantes d'intérêts diffèrent selon les caractéristiques sociodémographiques.

## 4. RÉSULTATS

### 4.1 Caractéristiques démographiques

- En 2016, les immigrants représentent 14,9 % de la population en emploi, soit environ 587 500 des 3,95 millions de personnes occupées au Québec. Parmi ces immigrants, 53,5 % sont des **hommes**, 46,5 % sont des **femmes**. Chez les non-immigrants, ces proportions sont respectivement de 51,2 % et 48,8 % (Tableau 3).
- L'analyse du **nombre d'années depuis l'admission** montre que 65,4 % (9,7/14,9) des immigrants faisant partie de la population en emploi en 2016 sont admis depuis plus de 10 ans. Il y en a 18,1 % qui sont admis depuis 5 à 10 ans et 16,5 % depuis moins de 5 ans (Tableau 3).
- La distribution des travailleurs selon le groupe d'**âge** est plus étendue chez les non-immigrants, que chez les immigrants. Les travailleurs de 35 à 54 ans représentent 55,5 % de l'ensemble de la population immigrante en emploi. Ce groupe d'âge est surreprésenté comparativement à son poids dans la population non immigrante en emploi (44,3 %). Les jeunes (15-24 ans) constituent 5,8 % des immigrants en emploi, par rapport à 14,0 % pour les non-immigrants. Notons, par ailleurs, que plus les immigrants sont récents (nombre d'années depuis l'admission plus courte), plus ils sont jeunes. À titre d'exemple, les 15 à 34 ans représentent 50,5 % des immigrants admis depuis moins de 5 ans. C'est plutôt 30,3 % pour ceux arrivés entre 5 et 10 ans, et 16,8 % pour ceux admis depuis plus de 10 ans (Tableau 4).
- La majorité des immigrants (59,2 %) et des non immigrants (56,2 %) connaissent à la fois **l'anglais et le français**. Ce pourcentage est d'ailleurs plus élevé chez les immigrants ayant été admis il y a plus de 10 ans (62,5 %) que chez les non-immigrants. Il y a 13,5 % des immigrants qui ne parlent que l'anglais, contre 1,7 % pour les non-immigrants. On recense 1,3 % des immigrants ne connaissant ni l'anglais ni le français, contre seulement 0,01 % pour les non-immigrants (Tableau 5).

#### 4.1.1 Sexe

**Tableau 3. Population en emploi selon le statut d'immigrant, le sexe et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000)**

Sexe	Non-immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total <sup>7</sup>	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Hommes	1 699,0	51,2	314,5	53,5	54,6	56,4	56,7	53,3	203,2	52,9	2 037,1	51,6
Femmes	1 622,5	48,8	272,9	46,5	42,3	43,6	49,7	46,7	181,0	47,1	1 912,2	48,4
<b>Total</b>	<b>3 321,5</b>	<b>100,0</b>	<b>587,5</b>	<b>100,0</b>	<b>96,8</b>	<b>100,0</b>	<b>106,4</b>	<b>100,0</b>	<b>384,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3 949,3</b>	<b>100,0</b>
%	<b>84,1</b>		<b>14,9</b>		<b>2,5</b>		<b>2,7</b>		<b>9,7</b>		<b>100,0</b>	

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

#### 4.1.2 Âge

**Tableau 4. Population en emploi selon le statut d'immigrant, l'âge et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000)**

Âge	Non-immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
15 à 24 ans	465,4	14,0	33,9	5,8	7,3	7,5	8,1	7,6	18,5	4,8	506,6	12,8
25 à 34 ans	680,8	20,5	112,0	19,1	41,7	43,0	24,1	22,7	46,2	12,0	813,8	20,6
35 à 44 ans	701,2	21,1	172,0	29,3	34,8	35,9	48,7	45,7	88,6	23,1	880,8	22,3
45 à 54 ans	770,0	23,2	153,7	26,2	9,9	10,2	20,7	19,4	123,2	32,1	926,8	23,5
55 ans et +	704,2	21,2	115,9	19,7	3,2	3,3	4,8	4,5	107,8	28,1	821,2	20,8
<b>Total</b>	<b>3 321,5</b>	<b>100,0</b>	<b>587,5</b>	<b>100,0</b>	<b>96,8</b>	<b>100,0</b>	<b>106,4</b>	<b>100,0</b>	<b>384,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3 949,3</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

<sup>7</sup> La somme des catégories « Immigrants » et « Non-immigrants » n'est pas égale au « Total ». La catégorie « Total » comprend les citoyens canadiens qui sont nés hors du pays et les résidents non permanents.

### 4.1.3 Langue

**Tableau 5. Proportion de la population en emploi selon le niveau de connaissance des langues officielles, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016**

Connaissance de la langue	Non-immigrants %	Immigrants %	Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission			Total %
			Moins de 5 ans %	Entre 5 et 10 ans %	Plus de 10 ans %	
Uniquement l'anglais	1,67	13,46	14,60	12,36	13,48	3,66
Uniquement le français	42,14	26,02	31,44	32,28	22,91	39,50
Anglais et français	56,18	59,23	52,01	54,06	62,47	56,61
Ni anglais ni français	0,01	1,30	1,95	1,29	1,13	0,23

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

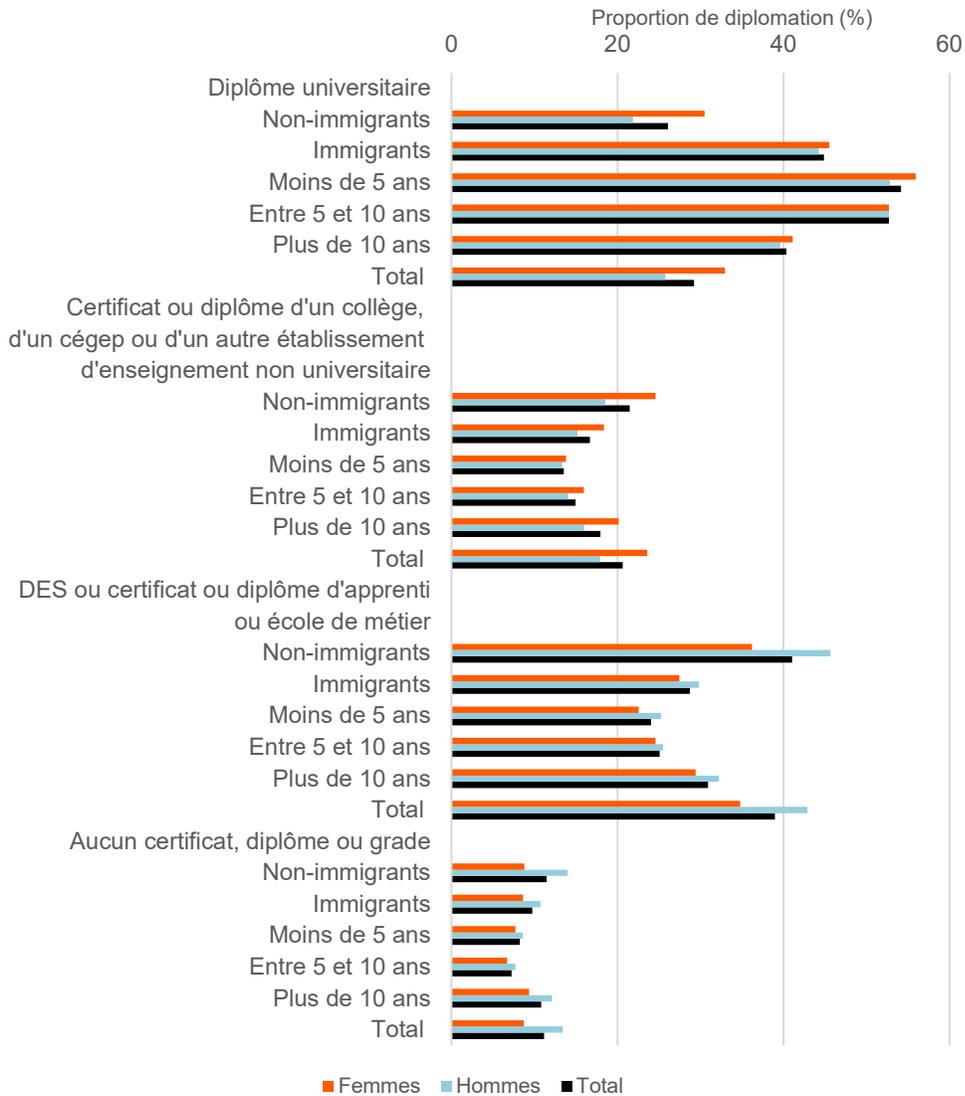
### 4.2 Scolarité

- Une plus grande proportion d'immigrants (44,9 %) que de non-immigrants (26,1 %) ont un diplôme universitaire comme **niveau de scolarité** le plus élevé. Cette proportion est supérieure pour les immigrants récents (54,2 %) comparativement aux immigrants admis depuis plus de 10 ans (40,3 %). À l'inverse, 9,7 % d'immigrants ne possèdent aucun certificat, diplôme ou grade, comparativement à 11,4 % chez les non-immigrants. Le pourcentage de non-immigrants (21,5 %) détenant un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement postsecondaire est également plus élevé que les immigrants (16,7 %). De plus, le plus haut diplôme obtenu pour 41 % des non-immigrants correspond à un diplôme d'études secondaires (DES) ou un certificat ou diplôme d'apprenti ou de métier, alors qu'il s'agit de 28,7 % pour les immigrants. Par ailleurs, la proportion d'immigrants augmente à mesure que le nombre d'années depuis l'admission se prolonge, pour ces deux dernières catégories de diplôme obtenu (Figure 1).
- Le pourcentage de **femmes** détenant un diplôme universitaire est supérieur à celui des **hommes**, tant parmi les immigrants que les non-immigrants. La différence entre les deux catégories de sexe est toutefois plus grande chez les non-immigrants avec un écart de 8,7 points de pourcentage comparativement à 1,2 point de pourcentage chez les immigrants. À l'inverse, une proportion plus grande d'hommes que de femmes possède un diplôme d'études secondaires (DES) ou un certificat ou diplôme d'apprenti ou de métier, ou bien aucun certificat, diplôme ou grade. Pour ces catégories, l'écart entre les catégories de sexe est encore une fois plus grand parmi les non-immigrants relativement aux immigrants (Figure 1).
- Il y a une plus grande proportion de travailleurs **surqualifiés** chez les immigrants (37,6 %) par rapport aux non-immigrants (27,5 %). Cette proportion de travailleurs surqualifiés diminue avec le nombre d'années d'admission, passant de 47,5 % chez les immigrants les plus récents à 33,2 % pour ceux admis depuis plus de 10 ans (Tableau 6). Cette surqualification chez les immigrants est particulièrement élevée dans le secteur des services aux entreprises, services relatifs aux

bâtiments et autres services de soutien (58,3 %) ainsi que dans le transport et l'entreposage (51,7 %).

#### 4.2.1 Niveau de scolarité

**Figure 1. Proportion de la population en emploi âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, la catégorie de sexe, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016.**



Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

## 4.2.2 Surqualification

**Tableau 6. Proportion de la population en emploi qui est surqualifiée selon le secteur industriel, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016**

Secteur industriel	Non-immigrants %	Immigrants %	Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission			Total %
			Moins de 5 ans %	Entre 5 et 10 ans %	Plus de 10 ans %	
<b>Secteur de la production des biens (11-33)</b>	23,6	35,4	47,6	46,1	29,4	25,1
Agriculture (111-112, 1150)	21,4	27,6	44,3	35,9	21,0	21,7
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21, 113-114, 1153)	22,5	38,6	24,0	51,4	29,2	23,0
Services publics (22)	20,9	27,7	0,0	37,0	25,2	21,3
Construction (23)	16,6	28,2	38,7	36,2	23,7	17,5
Fabrication (31-33)	28,3	37,6	50,2	49,1	31,1	29,9
<b>Secteur de la production des services (41-91)</b>	28,5	38,0	47,5	44,4	33,9	30,1
Commerce de gros (41)	30,6	39,6	55,0	48,5	33,8	32,2
Commerce de détail (44-45)	37,6	42,3	55,5	48,2	37,2	38,4
Transport et entreposage (48-49)	38,6	51,7	60,6	58,8	48,4	41,1
Information, culture et loisirs (51, 71)	27,0	33,6	37,2	39,2	31,2	28,2
Finance, assurances, immobilier et location (52-53)	25,7	37,3	43,9	44,2	34,0	27,8
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	14,6	22,0	25,8	26,1	19,1	16,2
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (55-56)	44,3	58,3	68,4	65,6	51,5	47,8
Services d'enseignement (61)	15,4	20,9	26,1	24,1	19,1	16,2
Soins de santé et assistance sociale (62)	25,0	40,5	53,1	48,2	35,6	27,5
Hébergement et services de restauration (72)	38,6	36,2	48,5	42,9	31,1	38,5
Autres services (sauf les administrations publiques) (81)	23,2	37,3	49,6	47,6	31,5	25,6
Administrations publiques (91)	27,5	41,6	46,1	48,7	39,3	28,9
<b>Total</b>	<b>27,5</b>	<b>37,6</b>	<b>47,5</b>	<b>44,6</b>	<b>33,2</b>	<b>29,1</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

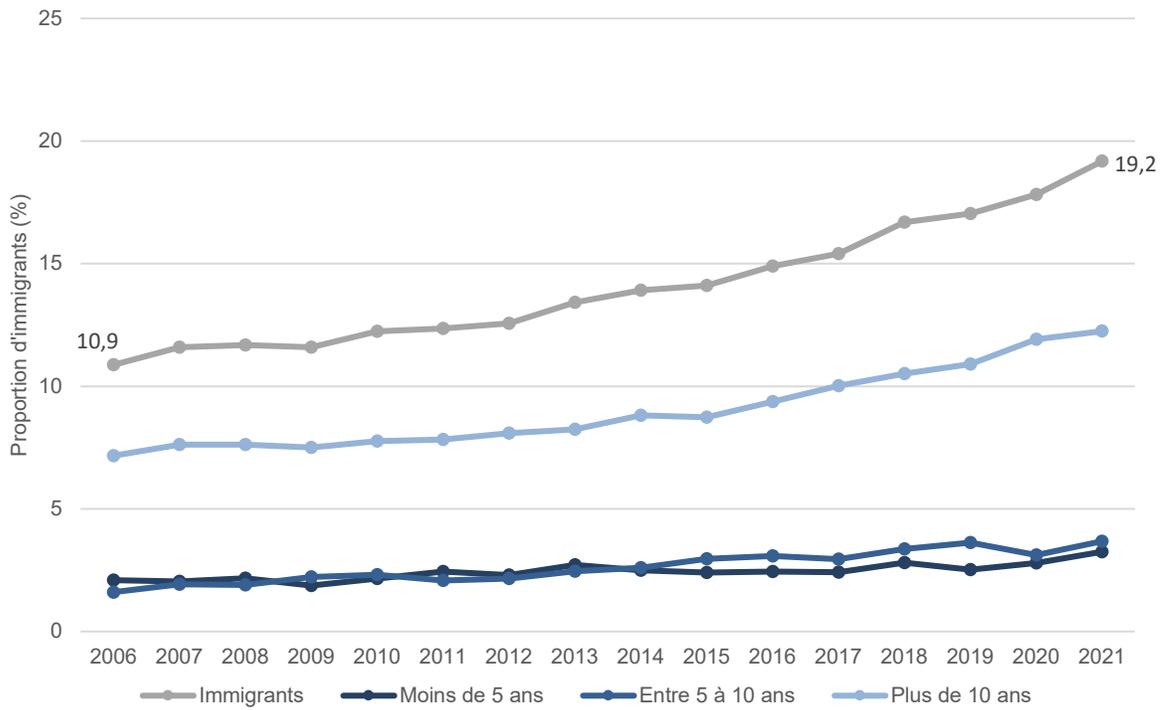
### 4.3 Emploi

- Le pourcentage d'immigrants dans la population en emploi a augmenté de 8,3 points de pourcentage entre 2006 et 2021, passant de 10,9 % à 19,2 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux immigrants admis depuis plus de 10 ans, avec une augmentation de 5,1 points de pourcentage (Figure 2).
- Il y a 84,2 % des immigrants qui travaillent dans le secteur de la production des services, contre 79,3 % pour les non-immigrants. Les trois secteurs d'activité économique qui regroupent le plus de travailleurs immigrants sont les secteurs des soins de santé et assistance sociale (14,4 %), de la fabrication (11,8 %) et du commerce de détail (10,3 %). Les trois premiers secteurs pour les non-immigrants sont les mêmes : les soins de santé et assistance sociale (13,0 %), le commerce de détail (12,6 %) et la fabrication (10,9 %) (Tableau 7).
- Les travailleurs non manuels représentent la plus grande proportion de travailleurs parmi les immigrants (48,5 %) et les non-immigrants (46,7 %), suivi par les travailleurs manuels et les travailleurs mixtes. Alors que la proportion de travailleurs manuels chez les immigrants diminue à mesure que le nombre d'années depuis l'admission augmente, une tendance inverse est observée pour les non manuels et les mixtes (Figure 3).
- À la fois pour les immigrants et les non-immigrants, la proportion de travailleurs mixtes et non manuels est plus grande parmi les femmes, tandis que la proportion de travailleurs manuels est supérieure chez les hommes. Néanmoins, des variations entre les catégories de sexe sont observées selon le statut d'immigrant. Pour la catégorie de travailleurs non manuels, l'écart entre les hommes et les femmes immigrants est de 1,8 point de pourcentage tandis qu'il est de 16,4 points de pourcentage pour les non-immigrants. Parmi les travailleurs manuels, un écart de 10,8 points de pourcentage est observé entre les hommes et les femmes parmi les immigrants, alors que cet écart s'élève à 27,4 points de pourcentage pour les non-immigrants (Figure 3).
- Entre 2015 et 2017, la proportion d'employés à temps partiel involontaire parmi les employés à temps partiel était en moyenne de 5,9 % parmi la population non immigrante et 13,2 % chez les immigrants. Par ailleurs, cette proportion atteint 21,3 % pour les immigrants admis il y a moins de 5 ans (Figure 4).
- Parmi la population non immigrante, une moyenne de 18,3 % occupe un emploi depuis moins de 12 mois, durant les années 2015 à 2017, alors que cette proportion est de 20,9 % chez les immigrants. La répartition des immigrants, selon la durée d'emploi, varie considérablement parmi les catégories d'immigrants. Par exemple, 41,6 % des immigrants dont le nombre d'années depuis l'admission est de moins de 5 ans sont dans leur emploi depuis moins d'un an, contre 14,5 % pour les immigrants admis depuis plus de 10 ans (Tableau 8).
- En moyenne, 15,9 % de la population non immigrante a travaillé moins de 15 heures par semaine entre 2015 et 2017, tandis que cette proportion est de 13,8 % pour les immigrants (Tableau 9).
- Entre 2015 et 2017, les établissements comptant entre 20 et 99 employés sont ceux qui affichent la proportion de la population en emploi la plus élevée, suivis par les établissements de moins de 20 employés. Ce constat est observé à la fois

chez les non-immigrants et les immigrants, à l'exception des immigrants admis depuis 5 à 10 ans, alors que la plus grande proportion de travailleurs se situe dans des établissements de moins de 20 employés (Tableau 10).

- De façon générale, la proportion de travailleurs autonomes est plus élevée dans la population immigrante (14,5 %) que chez les non-immigrants (11,7 %). Par ailleurs, cette proportion de travailleurs autonomes chez les immigrants augmente avec le nombre d'années depuis l'admission, passant de 8,6 % (moins de 5 ans) à 17,0 % (plus de 10 ans). De plus, cette proportion de travailleurs autonomes est plus élevée chez les hommes pour chacun des statuts d'immigration (Tableau 11).
- Sur la période allant de 2015 à 2017, la proportion moyenne d'employés occupant un emploi temporaire est similaire entre les non-immigrants (13,9 %) et les immigrants (14,1 %). Des divergences sont constatées chez les immigrants selon le nombre d'années depuis l'admission, alors que 11,1 % des immigrants admis depuis plus de 10 ans ont un emploi temporaire, c'est 20,9 % pour les immigrants admis depuis moins de 5 ans (Figure 5).
- Peu importe le statut d'immigrant, les femmes sont davantage dans des emplois temporaires que les hommes. Il apparaît que cet écart entre les femmes et hommes est plus important dans la population immigrante, et ce, pour l'ensemble des catégories d'immigrants (Figure 5).
- Entre 2015 et 2017, la proportion moyenne d'employés membres d'un syndicat ou couverts par une convention collective est plus élevée parmi les non-immigrants (39,7 %) que parmi les immigrants (33,7 %) (Figure 6).

**Figure 2. Évolution de la proportion d'immigrants parmi la population en emploi selon le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2006-2021.**



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2006-2021 (Tableau personnalisé).

### 4.3.1 Industrie

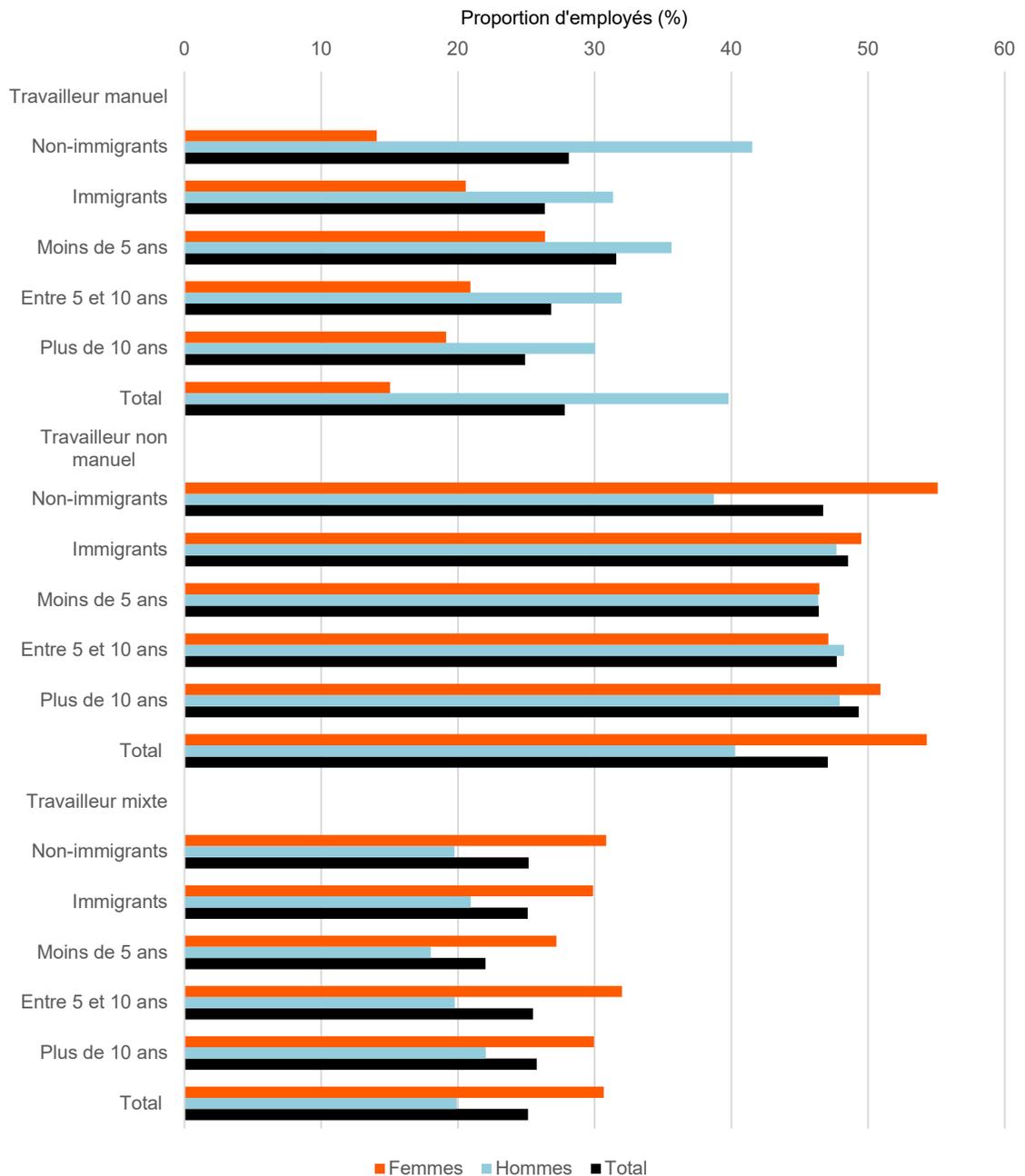
**Tableau 7. Population en emploi selon le secteur industriel, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016 (personnes x 1000)**

Secteur industriel	Non-immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
<b>Secteur de la production des biens (11-33)</b>	686,4	20,7	92,7	15,8	16,3	16,9	15,6	14,7	60,8	15,8	784,7	19,9
Agriculture (111-112, 1150)	58,0	1,7	3,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	2,4	0,6	62,2	1,6
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21, 113-114, 1153)	32,0	1,0	1,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,6	0,2	33,2	0,8
Services publics (22)	25,7	0,8	1,9	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	1,4	0,4	27,7	0,7
Construction (23)	208,1	6,3	16,7	2,8	2,3	2,4	3,0	2,8	11,4	3,0	225,5	5,7
Fabrication (31-33)	362,6	10,9	69,6	11,8	13,2	13,6	11,5	10,8	44,9	11,7	436,0	11,0
<b>Secteur de la production des services (41-91)</b>	2 635,1	79,3	494,7	84,2	80,5	83,1	90,8	85,3	323,4	84,2	3 164,7	80,1
Commerce de gros (41)	124,6	3,7	24,9	4,2	4,1	4,2	4,2	3,9	16,6	4,3	150,7	3,8
Commerce de détail (44-45)	419,1	12,6	60,4	10,3	10,3	10,7	10,5	9,9	39,5	10,3	483,5	12,2
Transport et entreposage (48-49)	145,0	4,4	32,6	5,6	4,0	4,1	5,3	5,0	23,3	6,1	178,6	4,5
Information, culture et loisirs (51, 71)	144,9	4,4	24,2	4,1	4,6	4,8	4,2	4,0	15,4	4,0	172,0	4,4
Finance, assurances, immobilier et location (52-53)	181,5	5,5	37,3	6,3	5,7	5,8	6,4	6,0	25,2	6,6	220,4	5,6
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	218,3	6,6	52,7	9,0	11,0	11,3	10,1	9,5	31,7	8,2	276,7	7,0
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (55-56)	125,3	3,8	36,0	6,1	8,9	9,2	7,2	6,8	19,9	5,2	164,1	4,2
Services d'enseignement (61)	251,2	7,6	41,2	7,0	5,6	5,7	7,9	7,4	27,8	7,2	297,6	7,5
Soins de santé et assistance sociale (62)	433,3	13,0	84,6	14,4	11,3	11,7	17,0	16,0	56,3	14,7	521,1	13,2
Hébergement et services de restauration (72)	207,3	6,2	47,5	8,1	8,3	8,6	8,4	7,9	30,8	8,0	259,0	6,6
Autres services (sauf les administrations publiques) (81)	154,8	4,7	27,9	4,8	4,9	5,1	4,7	4,4	18,3	4,8	185,1	4,7
Administrations publiques (91)	230,0	6,9	25,3	4,3	1,8	1,9	4,8	4,5	18,8	4,9	255,8	6,5
<b>Total</b>	<b>3 321,5</b>	<b>100,0</b>	<b>587,5</b>	<b>100,0</b>	<b>96,8</b>	<b>100,0</b>	<b>106,4</b>	<b>100,0</b>	<b>384,2</b>	<b>100,0</b>	<b>3 949,3</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

### 4.3.2 Catégorie professionnelle

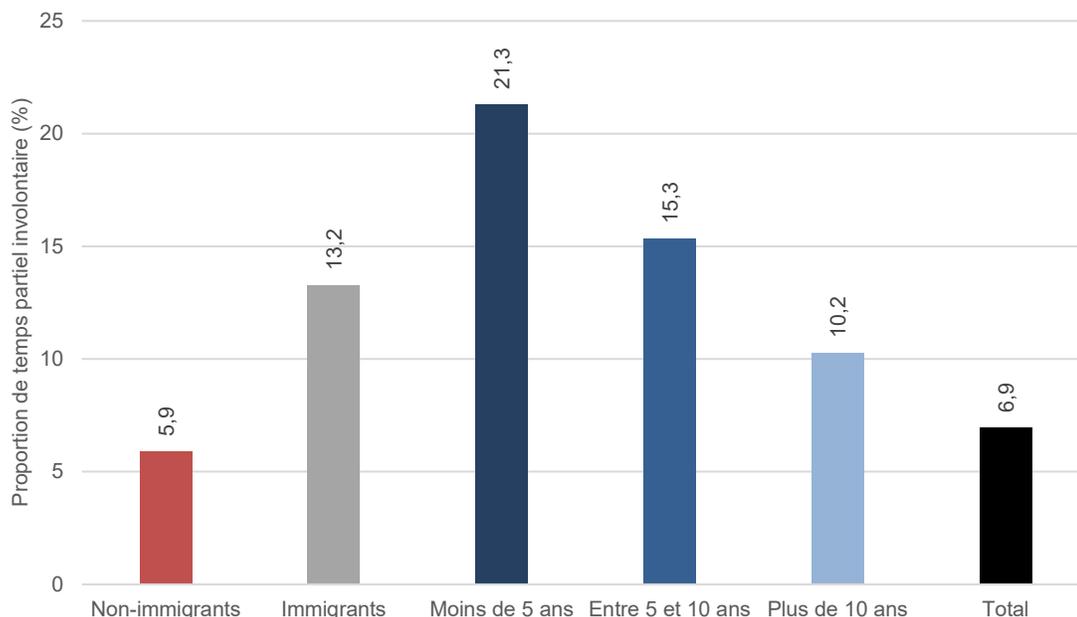
**Figure 3. Proportion de la population en emploi âgée de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle, la catégorie de sexe et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016.**



Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

### 4.3.3 Temps partiel involontaire

**Figure 4. Proportion d'employés ayant un travail à temps partiel involontaire parmi les employés à temps partiel selon le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017.**



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

### 4.3.4 Durée de l'emploi

**Tableau 8. Population en emploi selon la durée de l'emploi, le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000)**

Durée de l'emploi	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
1 à 12 mois	629,5	18,3	126,2	20,9	41,1	41,6	29,5	24,1	55,6	14,5	772,6	18,9
13 à 60 mois	965,1	28,1	209,9	34,7	48,0	48,5	57,3	46,8	104,6	27,3	1 191,1	29,2
61 mois et plus	1 841,2	53,6	268,4	44,4	9,8	9,9	35,5	29,0	223,1	58,2	2 119,6	51,9
<b>Total</b>	<b>3 435,9</b>	<b>100</b>	<b>604,5</b>	<b>100</b>	<b>98,9</b>	<b>100</b>	<b>122,4</b>	<b>100</b>	<b>383,3</b>	<b>100</b>	<b>4 083,3</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

#### 4.3.5 Heures travaillées

**Tableau 9. Population en emploi selon le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000)**

Heures	Non-immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
0 heure	316,5	9,2	49,5	8,2	7,6	7,7	10,7	8,8	31,2	8,1	369,3	9,0
1 à 14 heures	229,5	6,7	33,8	5,6	5,8	5,9	7,5	6,1	20,6	5,4	267,3	6,5
15 à 29 heures	532,7	15,5	85,4	14,1	13,5	13,7	18,9	15,5	53,0	13,8	625,1	15,3
30 à 39 heures	1 060,4	30,9	191,8	31,7	32,2	32,5	38,4	31,3	121,2	31,6	1 264,6	31,0
40 heures	677,9	19,7	136,3	22,5	25,6	25,9	26,1	21,4	84,5	22,0	823,1	20,2
41 heures et plus	619,0	18,0	107,8	17,8	14,2	14,3	20,8	17,0	72,8	19,0	734,0	18,0
<b>Total</b>	<b>3 435,9</b>	<b>100</b>	<b>604,6</b>	<b>100</b>	<b>98,9</b>	<b>100</b>	<b>122,4</b>	<b>100</b>	<b>383,3</b>	<b>100</b>	<b>4 083,3</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

**Tableau 10. Population d'employés en emploi selon la taille de l'établissement et le statut d'immigrant ainsi que le nombre d'années depuis l'admission, Québec, moyenne 2015-2017 (personnes x 1 000)**

Taille de l'établissement	Non-immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Moins de 20 employés	895,9	29,9	152,1	30,1	27,3	30,4	33,8	32,1	91,0	29,3	1 060,3	30,0
20 à 99 employés	1 020,6	34,1	160,8	31,8	29,3	32,6	32,3	30,6	99,3	32,0	1 194,4	33,7
100 à 500 employés	612,9	20,5	111,2	22,0	19,4	21,6	22,9	21,7	68,9	22,2	731,6	20,7
Plus de 500 employés	465,5	15,5	81,8	16,2	13,9	15,5	16,5	15,6	51,4	16,6	553,1	15,6
<b>Total</b>	<b>2 994,8</b>	<b>100</b>	<b>505,9</b>	<b>100</b>	<b>90,0</b>	<b>100</b>	<b>105,4</b>	<b>100</b>	<b>310,5</b>	<b>100</b>	<b>3 539,4</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

### 4.3.6 Travailleurs autonomes

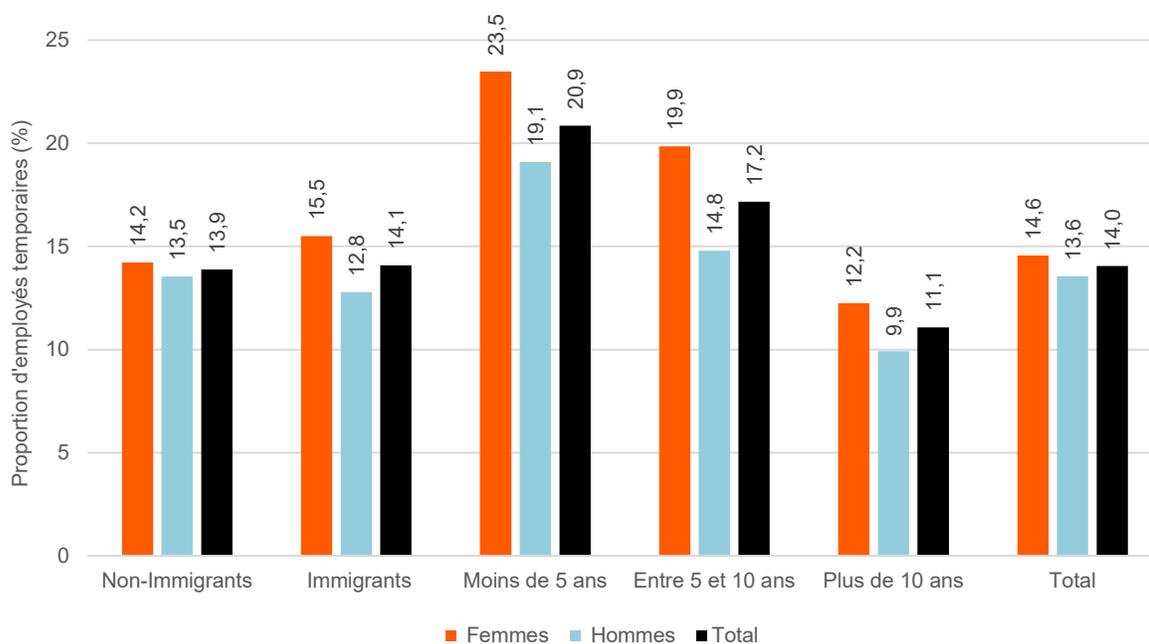
**Tableau 11. Proportion de travailleurs autonomes parmi la population en emploi selon le statut d'immigrant, le sexe et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2016**

Sexe	Non-immigrants %	Immigrants %	Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission			Total %
			Moins de 5 ans %	Entre 5 et 10 ans %	Plus de 10 ans %	
			Hommes	13,9	17,3	
Femmes	9,5	11,3	7,6	9,4	12,7	9,7
<b>Total</b>	<b>11,7</b>	<b>14,5</b>	<b>8,6</b>	<b>11,0</b>	<b>17,0</b>	<b>12,1</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de la population 2016 (Tableau personnalisé).

### 4.3.7 Permanence d'emploi

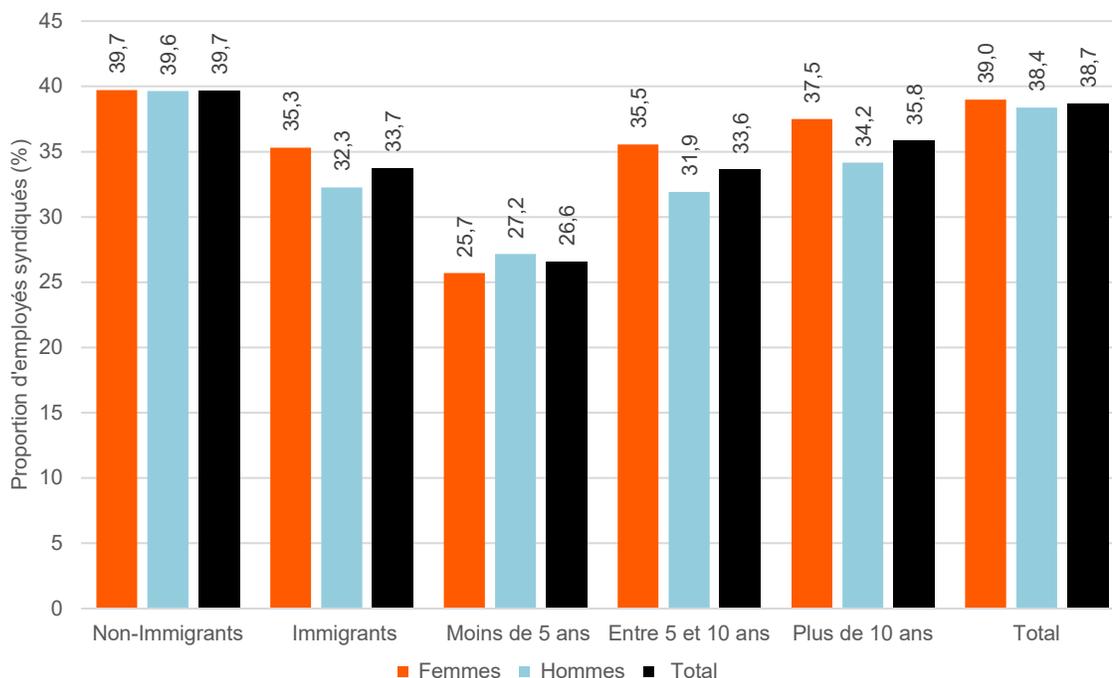
**Figure 5. Proportion d'employés temporaires en fonction du statut d'immigrant et du nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.**



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

### 4.3.8 Syndicalisation

**Figure 6. Proportion d'employés syndiqués selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.**



Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2015-2017 (Tableau personnalisé).

### 4.4 Lésions professionnelles 2012-2017

- Sur la période 2012-2017, 9,9 % des lésions professionnelles acceptées à la CNESST sont survenues chez des immigrants, soit une moyenne de 9 111 lésions par année. C'est 5,3 % des lésions qui surviennent chez les immigrants admis il y a plus de 10 ans, 2,2 % chez ceux admis il y a entre 5 et 10 ans et 2,4 % chez les immigrants les plus récents (moins de 5 ans) (Tableau 12).
- Les maladies professionnelles ne constituent qu'un faible pourcentage des lésions professionnelles chez les immigrants (1,4 %), comparativement aux non-immigrants (10,0 %). On constate d'ailleurs que le pourcentage de maladies professionnelles augmente avec le nombre d'années depuis l'admission, passant de 0,7 % chez les moins de 5 ans à 1,8 % chez les plus de 10 ans (Tableau 12).
- De 2012 à 2017, la proportion des accidents acceptés à la CNESST qui surviennent chez des immigrants est passée de 8,9 % à 12,2 %. Cette hausse se matérialise essentiellement chez les immigrants de plus de 10 ans (de 4,7 % à 6,6 %) (Figure 7).

#### 4.4.1 Aperçu général

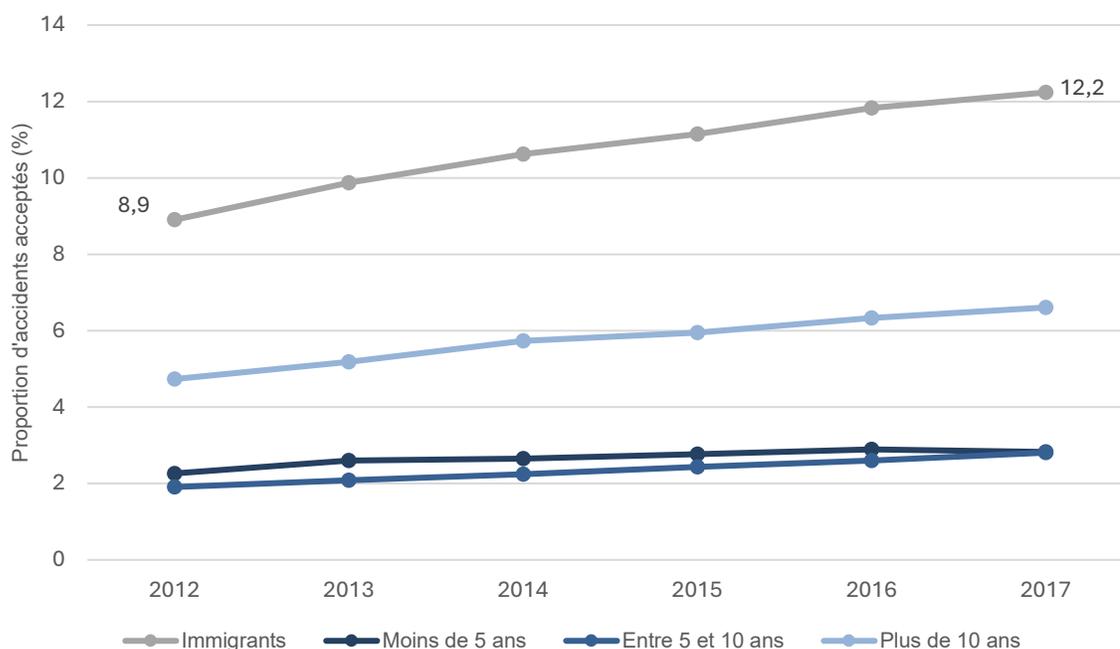
**Tableau 12. Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées par catégorie de lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2012-2017**

Catégorie de lésion	Non-Immigrants <sup>1</sup>		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Accidents	74 441	90,0	8 986	98,6	2 224	99,3	1 958	99,0	4 804	98,2	83 426	90,9
% lig.	89,2		10,8		2,7		2,3		5,8		100	
Maladies	8 242	10,0	126	1,4	17	0,7	20	1,0	89	1,8	8 368	9,1
% lig.	98,5		1,5		0,2		0,2		1,1		100	
<b>Total</b>	<b>82 683</b>	<b>100</b>	<b>9 111</b>	<b>100</b>	<b>2 241</b>	<b>100</b>	<b>1 977</b>	<b>100</b>	<b>4 893</b>	<b>100</b>	<b>91 794</b>	<b>100</b>
% lig.	90,1		9,9		2,4		2,2		5,3		100	

<sup>1</sup> Population née au Canada et immigrants dont la province d'admission est autre que le Québec.

#### 4.4.2 Évolution

**Figure 7. Proportion des accidents acceptés survenant à des immigrants selon le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2012 à 2017.**



## 4.5 Accidents du travail 2015-2017

Le faible pourcentage de maladies professionnelles chez les immigrants s'explique en partie par le nombre d'années de latence de certaines maladies, pouvant atteindre entre 30 et 40 ans. Pour certains immigrants, surtout les plus récents, le nombre d'années depuis l'admission est tout simplement trop court pour développer certaines maladies professionnelles. Afin de ne pas insérer un biais dans l'analyse comparative des lésions professionnelles chez les immigrants et non-immigrants, les maladies professionnelles seront exclues des prochaines analyses.

- De 2015 à 2017, 11,8 % des accidents du travail surviennent à des immigrants, soit une moyenne de 9 816 accidents par année. C'est 6,3 % des accidents qui surviennent aux immigrants admis il y a plus de 10 ans, 2,6 % à ceux admis il y a entre 5 et 10 ans et 2,8 % aux immigrants les plus récents (moins de 5 ans) (Tableau 13).
- Plus de la moitié (56,5 %) des accidents chez les immigrants surviennent à des **hommes**. Cette proportion est inférieure à ce qui est observé chez les non-immigrants (63,4 %). Des écarts sont constatés selon le nombre d'années depuis l'admission. En effet, la part des lésions qui surviennent aux hommes diminue avec le nombre d'années, passant de 66,6 % chez les moins de 5 ans à 51,9 % chez les plus de 10 ans (Tableau 13).
- Les accidents chez les immigrants surviennent principalement aux travailleurs âgés entre **35 et 54 ans** (63,5 %). Parmi les non-immigrants, la distribution des lésions selon l'âge est plus uniformément répartie. Des divergences dans la distribution des lésions selon l'âge sont constatées entre les catégories du nombre d'années depuis l'admission. Par exemple, les lésions chez les **55 ans et plus** ne représentent que 3,6 % des lésions des immigrants dont le nombre d'années depuis l'admission est inférieur à 5 ans, contre 22,0 % pour ceux dont le nombre d'années depuis l'admission est supérieur à 10 ans (Tableau 14).
- La répartition des accidents selon le **type de lésion** (accident traumatique, TMS non traumatique) est similaire entre les immigrants et non-immigrants. Chez les immigrants, 65,5 % des lésions sont des accidents traumatiques, 34,5 % sont des TMS non traumatiques. Chez les non-immigrants, ces proportions sont respectivement de 68,4 % et 31,6 % (Tableau 15).
- Chez les immigrants, les deux **industries** à plus fort volume d'accidents sont les soins de santé et assistance sociale (29,4 % des accidents) et la fabrication (20,4 %). Chez les non-immigrants, il s'agit des mêmes industries dans un ordre inversé : la fabrication (21,4 %) et les soins de santé et assistance sociale (19,2 %) (Tableau 16).
- La répartition des accidents en fonction de la **catégorie professionnelle** est semblable entre les immigrants et les non-immigrants. Des divergences sont toutefois constatées entre les catégories du nombre d'années depuis l'admission. La proportion d'accidents chez des travailleurs immigrants manuels tend à diminuer avec le nombre d'années depuis l'admission, passant de 70,5 % (moins de 5 ans) à 59,1 % (plus de 10 ans). La proportion d'accidents chez des travailleurs immigrants non manuels tend plutôt à augmenter avec le nombre

d'années depuis l'admission, passant de 10,4 % (moins de 5 ans) à 16,4 % (plus de 10 ans) (Tableau 17).

- Les cinq **genres d'accident** les plus fréquents chez les immigrants sont les mêmes que chez les non-immigrants. Toutefois, le rang diffère quelque peu. À l'instar des non-immigrants, ce sont les chutes au même niveau, glisser, trébucher, qui viennent en tête de liste des genres les plus fréquents chez les immigrants (16,1 % des accidents) (Tableau 18).
- Parmi les cinq **natures de lésion** les plus fréquentes chez les immigrants, il n'y en a qu'une qui ne se retrouve pas parmi les cinq natures les plus fréquentes chez les non-immigrants. Il s'agit des blessures multiples, en lieu et place des fractures. Comme pour les non-immigrants, ce sont les entorses et foulures qui sont en tête de liste. Elles représentent 48,6 % des natures de lésions chez les immigrants (Tableau 19).
- La **région** de Montréal est celle qui présente la plus forte proportion d'immigrants parmi les travailleurs qui y subissent un accident (35,5 %), suivi de la région de Laval (29,3 %) et de Longueuil (14,4 %) (Tableau 20).
- La répartition des accidents selon la **durée d'indemnisation** montre que les immigrants ont en général moins de lésions de courte durée et plus de lésions de longue durée que les non-immigrants. À titre d'exemple, 21,3 % des lésions chez les non-immigrants ont engendré aucun jour d'indemnisation, comparativement à 16,9 % pour les immigrants. Ce pourcentage est encore plus faible chez les immigrants les plus récents (15,5 %). La durée moyenne d'indemnisation est plus longue chez les immigrants (120,6 jours) par rapport aux non-immigrants (110,6). Cette durée d'indemnisation, chez les immigrants, augmente à mesure que la durée depuis l'admission augmente. Elle est de 102,7 jours pour les immigrants récents et 130,2 jours pour ceux admis depuis plus de 10 ans (Tableau 21).
- Environ un accident du travail accepté sur dix (10,1 %) chez les immigrants entraîne une **atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)**, comparativement à environ un sur huit (12,1 %) chez les non-immigrants. Les écarts tendent à s'amenuiser avec l'augmentation du nombre d'années depuis l'admission. Cette proportion est systématiquement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, quels que soient le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission (Figure 8).
- Un accident du travail accepté sur dix (10,0 %) chez les immigrants entraîne une lésion comportant des débours de **réadaptation**, comparativement à environ un accident sur treize (7,5 %) chez les non-immigrants. Les écarts tendent à augmenter avec l'augmentation du nombre d'années depuis l'admission (Figure 9).
- Les accidents survenus aux immigrants ont engendré en moyenne 118 M\$ en **débours** totaux annuels, soit 12 040 \$ par accident. C'est légèrement plus élevé que le débours moyen chez les non-immigrants (10 960 \$). Le débours moyen par accident tend à augmenter avec le nombre d'années depuis l'admission, passant de 9 730 \$ chez les immigrants les plus récents (moins de 5 ans) à 13 300 \$ chez les moins récents (plus de 10 ans) (Tableau 22).

- Les accidents chez les immigrants ont engendré annuellement environ 436 M\$ en **coûts** (financiers et humains), soit 44 400 \$ par accident. Ce coût moyen par accident est inférieur à celui des non-immigrants (50 830 \$) (Tableau 22).

#### 4.5.1 Selon le sexe

**Tableau 13. Nombre d'accidents du travail acceptés par sexe selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Sexe	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Femmes	26 955	36,6	4 275	43,5	790	33,4	949	43,4	2 536	48,1	31 229	37,4
Hommes	46 757	63,4	5 542	56,5	1 572	66,6	1 238	56,6	2 731	51,9	52 299	62,6
<b>Total</b>	<b>73 712</b>	<b>100</b>	<b>9 816</b>	<b>100</b>	<b>2 362</b>	<b>100</b>	<b>2 187</b>	<b>100</b>	<b>5 267</b>	<b>100</b>	<b>83 528</b>	<b>100</b>
<b>% Total</b>	<b>88,2</b>		<b>11,8</b>		<b>2,8</b>		<b>2,6</b>		<b>6,3</b>		<b>100</b>	

#### 4.5.2 Selon l'âge

**Tableau 14. Nombre d'accidents du travail acceptés par groupe d'âge selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Âge	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
15-24	9 155	12,4	404	4,1	119	5,1	102	4,7	183	3,5	9 559	11,4
25-34	15 868	21,5	1 821	18,6	801	33,9	362	16,5	659	12,5	17 689	21,2
35-44	15 861	21,5	3 305	33,7	995	42,1	1 003	45,8	1 307	24,8	19 166	22,9
45-54	17 856	24,2	2 927	29,8	363	15,4	605	27,7	1 959	37,2	20 783	24,9
55 et +	14 973	20,3	1 360	13,9	84	3,6	116	5,3	1 159	22,0	16 332	19,6
<b>Total</b>	<b>73 712</b>	<b>100</b>	<b>9 816</b>	<b>100</b>	<b>2 362</b>	<b>100</b>	<b>2 187</b>	<b>100</b>	<b>5 267</b>	<b>100</b>	<b>83 528</b>	<b>100</b>

#### 4.5.3 Selon le type de lésion

**Tableau 15. Nombre d'accidents du travail acceptés par type de lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Type de lésion	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Accident traumatique	50 408	68,4	6 426	65,5	1 524	64,5	1 385	63,3	3 517	66,8	56 834	68,0
TMS non traumatique	23 304	31,6	3 391	34,5	838	35,5	803	36,7	1 750	33,2	26 695	32,0
<b>Total</b>	<b>73 712</b>	<b>100</b>	<b>9 816</b>	<b>100</b>	<b>2 362</b>	<b>100</b>	<b>2 187</b>	<b>100</b>	<b>5 267</b>	<b>100</b>	<b>83 528</b>	<b>100</b>

#### 4.5.4 Selon l'industrie

**Tableau 16. Nombre d'accidents du travail acceptés par industrie SCIAN-2 selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Industrie	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 212	1,7	75	0,8	31	1,3	19	0,9	25	0,5	1 287	1,6
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	802	1,1	13	0,1	2	0,1	3	0,1	8	0,2	815	1,0
Services publics	342	0,5	7	0,1	1	0,0	1	0,0	5	0,1	349	0,4
Construction	6 056	8,5	253	2,6	41	1,8	53	2,5	159	3,1	6 309	7,8
Fabrication	15 300	21,4	1 952	20,4	621	26,7	408	19,1	923	18,1	17 252	21,3
Commerce de gros	2 706	3,8	441	4,6	143	6,2	103	4,8	194	3,8	3 147	3,9
Commerce de détail	6 523	9,1	722	7,5	215	9,2	147	6,9	360	7,1	7 245	8,9
Transport et entreposage	4 740	6,6	508	5,3	93	4,0	113	5,3	302	5,9	5 248	6,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	688	1,0	157	1,6	51	2,2	48	2,2	58	1,1	844	1,0
Finance et assurances	306	0,4	44	0,5	7	0,3	11	0,5	27	0,5	351	0,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	570	0,8	82	0,9	18	0,8	16	0,7	48	0,9	652	0,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	577	0,8	109	1,1	34	1,5	29	1,3	47	0,9	686	0,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	35	0,0	9	0,1	1	0,0	2	0,1	6	0,1	44	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3 102	4,3	850	8,9	315	13,5	166	7,8	369	7,2	3 952	4,9
Services d'enseignement	3 343	4,7	415	4,3	42	1,8	98	4,6	275	5,4	3 757	4,6
Soins de santé et assistance sociale	13 728	19,2	2 810	29,4	488	21,0	692	32,3	1 630	31,9	16 538	20,4
Arts, spectacles et loisirs	973	1,4	72	0,7	19	0,8	11	0,5	41	0,8	1 045	1,3
Services d'hébergement et de restauration	3 329	4,7	576	6,0	141	6,0	112	5,2	323	6,3	3 905	4,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	2 632	3,7	239	2,5	49	2,1	55	2,6	135	2,7	2 871	3,5
Administrations publiques	4 537	6,3	237	2,5	16	0,7	54	2,5	167	3,3	4 774	5,9
<b>Total</b>	<b>71 499</b>	<b>100</b>	<b>9 572</b>	<b>100</b>	<b>2 328</b>	<b>100</b>	<b>2 141</b>	<b>100</b>	<b>5 103</b>	<b>100</b>	<b>81 071</b>	<b>100</b>

#### 4.5.5 Selon la catégorie professionnelle

**Tableau 17. Nombre d'accidents du travail acceptés par catégorie professionnelle selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Catégorie professionnelle	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Manuel	45 559	63,7	5 806	62,3	1 584	70,5	1 261	60,9	2 961	59,1	51 365	63,5
Mixte	16 391	22,9	2 139	22,9	427	19,0	488	23,5	1 224	24,5	18 530	22,9
Non manuel	9 590	13,4	1 378	14,8	234	10,4	323	15,6	821	16,4	10 968	13,6
<b>Total</b>	<b>71 541</b>	<b>100</b>	<b>9 323</b>	<b>100</b>	<b>2 245</b>	<b>100</b>	<b>2 072</b>	<b>100</b>	<b>5 006</b>	<b>100</b>	<b>80 864</b>	<b>100</b>

#### 4.5.6 Selon les descripteurs de lésion

**Tableau 18. Nombre d'accidents du travail acceptés par genre d'accident ou d'exposition selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Genre d'accident	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Accident de transport	1 391	2,0	129	1,4	25	1,1	25	1,2	79	1,6	1 520	1,9
Acte violent	2 178	3,1	394	4,3	81	3,7	87	4,2	226	4,6	2 572	3,2
Autre effort excessif	6 578	9,3	1 217	13,3	300	13,5	293	14,3	624	12,7	7 795	9,8
Autre genre nca ou np	5 784	8,2	591	6,4	139	6,3	125	6,1	327	6,7	6 375	8,0
Autre réaction du corps	7 025	9,9	711	7,7	169	7,6	170	8,3	372	7,6	7 735	9,7
Chute au même niveau, glisser, trébucher	11 054	15,6	1 482	16,1	277	12,5	328	16,0	877	17,8	12 536	15,7
Chute niveau inférieur et saut	4 054	5,7	386	4,2	95	4,3	87	4,2	204	4,1	4 440	5,6
Coincé ou écrasé	3 900	5,5	433	4,7	149	6,7	83	4,1	201	4,1	4 333	5,4
Contact température extrême	1 073	1,5	103	1,1	28	1,3	25	1,2	50	1,0	1 176	1,5
Corps étranger	908	1,3	86	0,9	26	1,2	17	0,8	43	0,9	994	1,2
Effort excessif en soulevant	6 178	8,7	1 013	11,0	269	12,1	246	12,0	498	10,1	7 191	9,0
Exposition au bruit	38	0,1	2	0,0	0	0,0	1	0,0	1	0,0	40	0,1
Exposition substance nocive	1 674	2,4	383	4,2	74	3,3	98	4,8	211	4,3	2 057	2,6
Frappé par	7 982	11,3	871	9,5	229	10,4	186	9,0	456	9,3	8 852	11,1
Frottement-abrasion-friction	1 999	2,8	312	3,4	95	4,3	61	3,0	156	3,2	2 311	2,9
Heurter	4 622	6,5	472	5,1	123	5,6	95	4,6	254	5,2	5 094	6,4

Genre d'accident	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Mouvement répétitif	1 001	1,4	191	2,1	52	2,4	37	1,8	102	2,1	1 192	1,5
Se pencher, grimper, s'étirer	3 301	4,7	407	4,4	82	3,7	90	4,4	235	4,8	3 707	4,6
<b>Total</b>	<b>70 739</b>	<b>100</b>	<b>9 181</b>	<b>100</b>	<b>2 214</b>	<b>100</b>	<b>2 053</b>	<b>100</b>	<b>4 914</b>	<b>100</b>	<b>79 919</b>	<b>100</b>

**Tableau 19. Nombre d'accidents du travail acceptés par nature de la lésion selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Nature de la lésion	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
					Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Affection du dos	934	1,3	132	1,4	31	1,4	31	1,5	70	1,4	1 066	1,3
Autre blessure	1 031	1,4	148	1,6	35	1,5	37	1,8	75	1,5	1 178	1,5
Autre maladie	3 309	4,6	489	5,2	88	3,9	112	5,3	289	5,7	3 797	4,7
Blessure superficielle	931	1,3	45	0,5	16	0,7	8	0,4	21	0,4	975	1,2
Blessures multiples	3 424	4,8	648	6,9	155	6,8	139	6,6	354	7,0	4 072	5,0
Brûlure	1 343	1,9	132	1,4	37	1,6	35	1,7	60	1,2	1 475	1,8
Corps étranger	704	1,0	29	0,3	7	0,3	6	0,3	16	0,3	733	0,9
Douleur (sauf au dos)	229	0,3	45	0,5	11	0,5	9	0,4	26	0,5	274	0,3
Ecchymose-contusion	8 264	11,5	1 175	12,4	297	13,1	244	11,6	634	12,5	9 439	11,6
Entorse-foulure	32 432	45,2	4 585	48,6	1 093	48,1	1 064	50,5	2 428	47,9	37 017	45,6
Fracture	5 991	8,4	500	5,3	124	5,5	112	5,3	264	5,2	6 491	8,0
Plaie ouverte	5 909	8,2	672	7,1	191	8,4	136	6,4	346	6,8	6 581	8,1
Problème m-s (sauf au dos)	5 467	7,6	597	6,3	131	5,8	124	5,9	342	6,8	6 064	7,5
Trouble de l'œil (conjonctivite)	684	1,0	102	1,1	34	1,5	17	0,8	50	1,0	786	1,0
Trouble de l'oreille	48	0,1	3	0,0	0	0,0	1	0,0	2	0,0	51	0,1
Trouble mental	1 037	1,4	139	1,5	22	1,0	28	1,3	89	1,8	1 176	1,4
<b>Total</b>	<b>71 735</b>	<b>100</b>	<b>9 442</b>	<b>100</b>	<b>2 272</b>	<b>100</b>	<b>2 104</b>	<b>100</b>	<b>5 066</b>	<b>100</b>	<b>81 176</b>	<b>100</b>

#### 4.5.7 Selon la région

**Tableau 20. Nombre d'accidents du travail acceptés par région de résidence du travailleur selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Région	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Abitibi - Témiscamingue	1 737	98,7	23	1,3	8	0,4	4	0,2	11	0,6	1 760	100
Bas Saint-Laurent	2 197	99,3	15	0,7	7	0,3	1	0,0	6	0,3	2 212	100
Chaudière-Appalaches	5 477	97,9	116	2,1	44	0,8	29	0,5	44	0,8	5 593	100
Côte-Nord	1 251	99,0	12	1,0	2	0,2	3	0,2	7	0,6	1 263	100
Estrie	3 196	94,9	172	5,1	39	1,2	38	1,1	95	2,8	3 368	100
Gaspésie - Îles de la Madeleine	927	99,3	7	0,7	1	0,1	2	0,2	4	0,4	933	100
Lanaudière	6 114	93,0	464	7,0	50	0,8	96	1,5	318	4,8	6 578	100
Laurentides	6 663	95,6	304	4,4	48	0,7	65	0,9	190	2,7	6 966	100
Laval	3 016	70,7	1 250	29,3	192	4,5	244	5,7	814	19,1	4 266	100
Longueuil	4 746	85,6	798	14,4	186	3,4	191	3,5	421	7,6	5 544	100
Mauricie - Centre-du-Québec	5 801	97,3	162	2,7	45	0,8	41	0,7	76	1,3	5 963	100
Montréal	9 637	64,5	5 305	35,5	1 410	9,4	1 198	8,0	2 697	18,0	14 942	100
Outaouais	2 105	93,2	153	6,8	35	1,5	35	1,6	84	3,7	2 258	100
Québec	7 557	94,0	484	6,0	178	2,2	113	1,4	193	2,4	8 041	100
Saguenay - Lac-Saint-Jean	3 015	99,1	28	0,9	11	0,4	6	0,2	12	0,4	3 043	100
Saint-Jean-sur-Richelieu	3 067	97,5	79	2,5	16	0,5	21	0,7	42	1,3	3 146	100
Valleyfield	3 163	92,5	258	7,5	31	0,9	57	1,7	170	5,0	3 421	100
Yamaska	3 954	95,5	185	4,5	59	1,4	43	1,0	83	2,0	4 139	100
<b>Total</b>	<b>73 622</b>	<b>88,2</b>	<b>9 815</b>	<b>11,8</b>	<b>2 362</b>	<b>2,8</b>	<b>2 187</b>	<b>2,6</b>	<b>5 266</b>	<b>6,3</b>	<b>83 437</b>	<b>100</b>

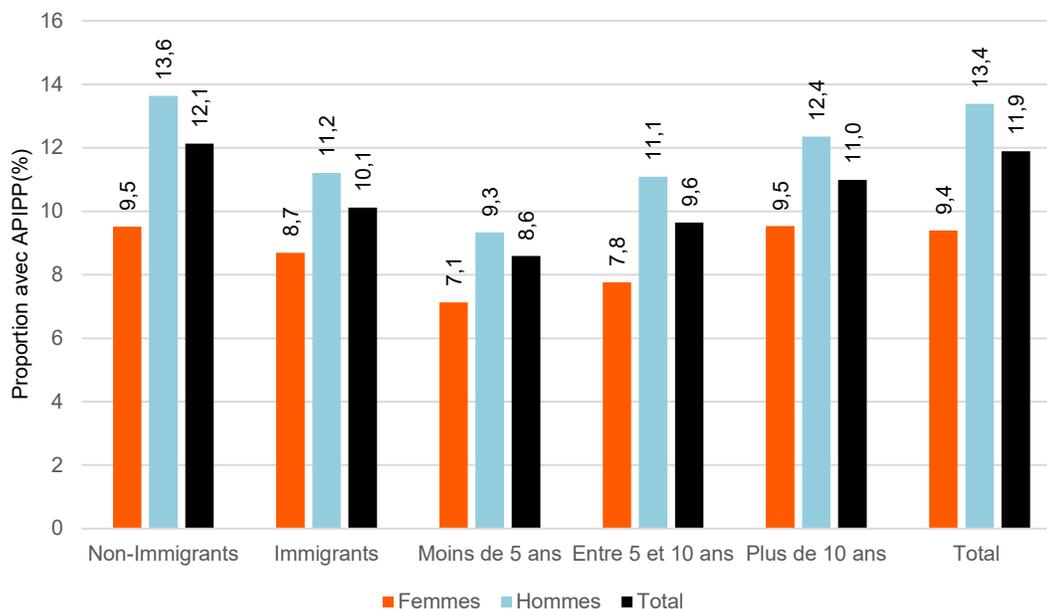
#### 4.5.8 Selon la durée d'indemnisation

**Tableau 21. Nombre d'accidents du travail acceptés par durée d'indemnisation selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

Durée d'indemnisation (jours)	Non-Immigrants		Immigrants		Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission						Total	
	n	%	n	%	Moins de 5 ans		Entre 5 et 10 ans		Plus de 10 ans		n	%
					n	%	n	%	n	%		
Aucun	15 698	21,3	1 662	16,9	367	15,5	399	18,2	896	17,0	17 360	20,8
1-14	24 852	33,7	3 041	31,0	814	34,5	669	30,6	1 558	29,6	27 893	33,4
15-29	8 381	11,4	1 177	12,0	312	13,2	252	11,5	612	11,6	9 558	11,4
30-89	11 214	15,2	1 719	17,5	407	17,2	381	17,4	931	17,7	12 933	15,5
90-179	5 331	7,2	913	9,3	196	8,3	210	9,6	508	9,6	6 244	7,5
180 et +	8 237	11,2	1 304	13,2	266	13,6	276	10,3	762	14,5	9 541	11,4
<b>Total</b>	<b>73 712</b>	<b>100</b>	<b>9 816</b>	<b>100</b>	<b>2 362</b>	<b>100</b>	<b>2 187</b>	<b>100</b>	<b>5 267</b>	<b>100</b>	<b>83 528</b>	<b>100</b>
Durée moyenne d'indemnisation	110,6		120,6		102,7		116,9		130,2		111,8	

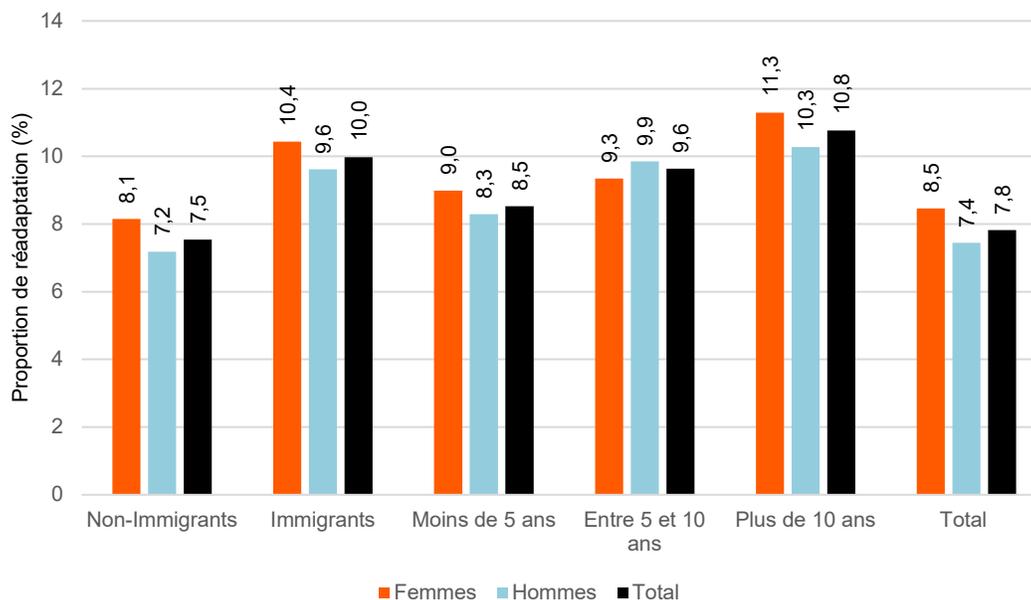
#### 4.5.9 Selon la présence d'APIPP

**Figure 8. Proportion d'accidents du travail acceptés avec APIPP selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.**



#### 4.5.10 Selon le recours à la réadaptation

**Figure 9. Proportion d'accidents du travail acceptés comportant des débours de réadaptation selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2015-2017.**



#### 4.5.11 Selon les débours/coûts

**Tableau 22. Débours et coûts des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, Québec, 2015-2017**

	Non-Immigrants	Immigrants	Immigrants – Nombre d'années depuis l'admission			Total
			Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	
Débours totaux	807 853 210 \$	118 166 980 \$	22 972 630 \$	25 159 000 \$	70 035 340 \$	926 020 180 \$
Débours moyen	10 960 \$	12 040 \$	9 730 \$	11 500 \$	13 300 \$	11 090 \$
Coûts totaux	3 746 621 140 \$	435 874 830 \$	94 344 780 \$	92 458 650 \$	249 071 400 \$	4 182 495 970 \$
Coût moyen	50 830 \$	44 400 \$	39 940 \$	42 270 \$	47 290 \$	50 070 \$

Note : Tous les montants sont en dollars constants de 2018.

## 4.6 Taux de fréquence des accidents

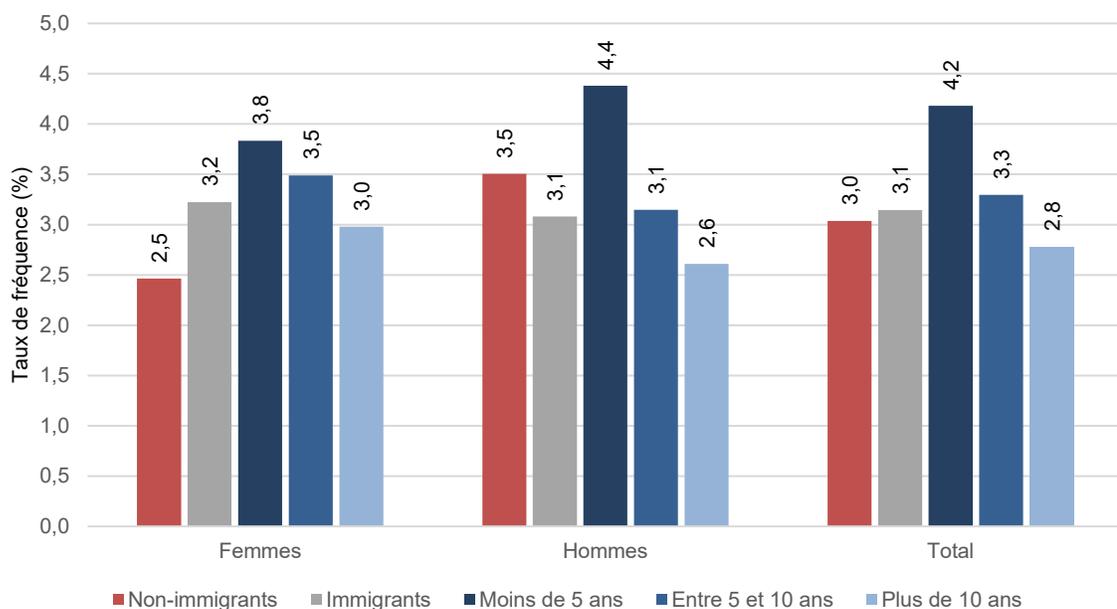
- Globalement, le taux de fréquence des accidents est légèrement supérieur chez les immigrants (3,1 accidents par 100 travailleurs ETC), par rapport aux non-immigrants (3,0). Des écarts plus importants sont toutefois constatés en fonction du sexe et du nombre d'années depuis l'admission. Chez les femmes, le taux de fréquence des accidents est plus élevé chez les immigrantes (3,2) que chez les non-immigrantes (2,5). L'inverse est plutôt constaté chez les hommes, où les immigrants (3,1) ont un taux de fréquence plus faible que les non-immigrants (3,5). Une relation négative entre le nombre d'années depuis l'admission et le taux de fréquence des accidents est constatée pour les deux sexes ainsi que globalement (Figure 10).
- Les taux de fréquence divergent selon les groupes d'âge. Des taux plus élevés chez les non-immigrants, comparativement aux immigrants, sont observés pour les 15-24 ans ainsi que les 25-34 ans. C'est plutôt l'inverse qui est constaté chez les travailleurs plus âgés. De plus, bien que les immigrants récents (moins de 5 ans) soient les immigrants ayant les taux les plus élevés, et ce, pour chacun des groupes d'âge, leurs taux sont particulièrement élevés chez les 35 ans et plus. D'ailleurs, chez les 15-24 ans et 25-34 ans, les taux de fréquence des immigrants récents sont similaires aux taux des non-immigrants (Figure 11).
- De façon générale, peu importe le groupe de travailleurs, les taux de fréquence sont plus élevés chez les manuels, suivi des mixtes et des non manuels. Le groupe des non manuels est le seul pour lequel les immigrants récents n'ont pas le taux de fréquence le plus élevé parmi les immigrants (Figure 12).
- L'analyse des taux de fréquence selon l'industrie montre des écarts importants entre les industries. Il est possible de constater que les taux des immigrants récents sont majoritairement les plus élevés parmi les immigrants (10 industries sur 19). Ces derniers affichent des taux particulièrement élevés dans les industries primaires (8,8 accidents par 100 travailleurs), les soins de santé et assistance sociale (8,7), les services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (7,1) ainsi que dans la fabrication (6,8) (Figure 13) (voir également l'annexe B pour les taux détaillés).
- Le portrait des taux de fréquence des accidents ayant plus de 90 jours indemnisés selon le sexe est similaire à celui de l'ensemble des accidents acceptés, à la seule exception que le taux de fréquence chez les hommes est plus élevé chez les immigrants que chez les non-immigrants (Figures 14 et 10).
- L'analyse des taux de fréquence des accidents ayant plus de 90 jours indemnisés selon l'âge montre des résultats similaires à l'analyse de l'ensemble des accidents acceptés, à l'exception des groupes d'âge 15-24 ans et 25-34 ans qui montrent cette fois-ci des taux plus élevés chez les immigrants que chez les non-immigrants. Ainsi, le taux de

fréquence des accidents chez les immigrants est plus élevé que celui des non-immigrants pour l'ensemble des groupes d'âge (Figures 15 et 11).

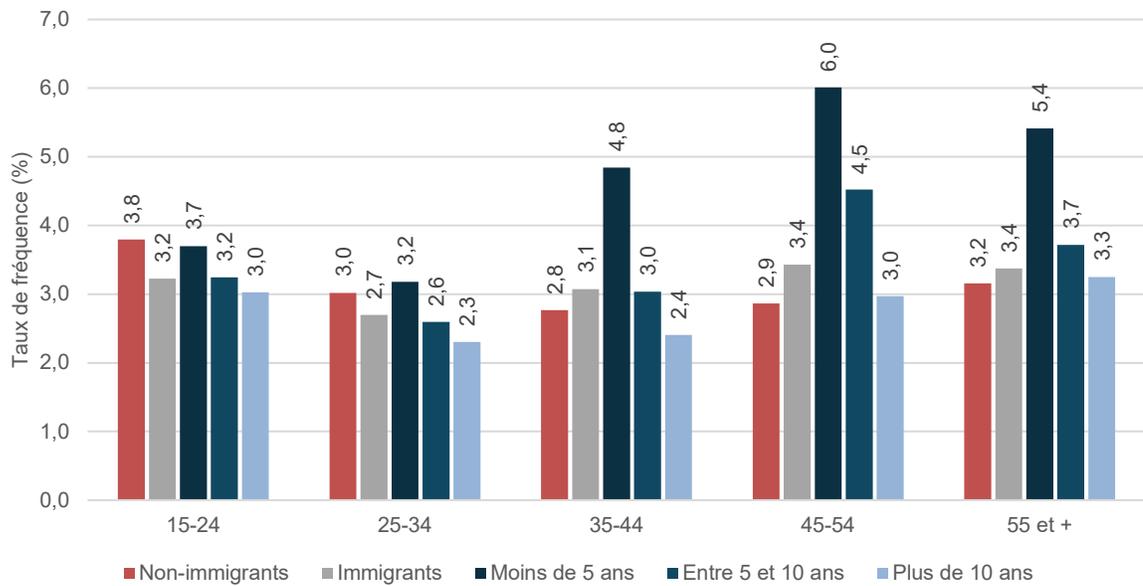
- Pour chacune des catégories professionnelles, le taux de fréquence des accidents ayant plus de 90 jours indemnisés chez les immigrants est plus élevé que chez les non-immigrants. Un résultat qui diverge de ce qui est observé avec l'ensemble des accidents acceptés, où les taux des deux groupes étaient plutôt similaires pour chacune des catégories professionnelles (Figures 16 et 12).
- Le graphique des taux de fréquence des accidents ayant plus de 90 jours indemnisés selon l'industrie est similaire à celui des taux de fréquence de l'ensemble des accidents acceptés. Concrètement, les taux des immigrants récents sont encore majoritairement les plus élevés parmi les immigrants (10 industries sur 19) et ce sont les mêmes industries qui sont identifiées comme ayant des taux de fréquence élevés pour ce groupe d'immigrants (Figures 17 et 13) (voir également l'annexe B pour les taux détaillés).

#### 4.6.1 Accidents du travail acceptés

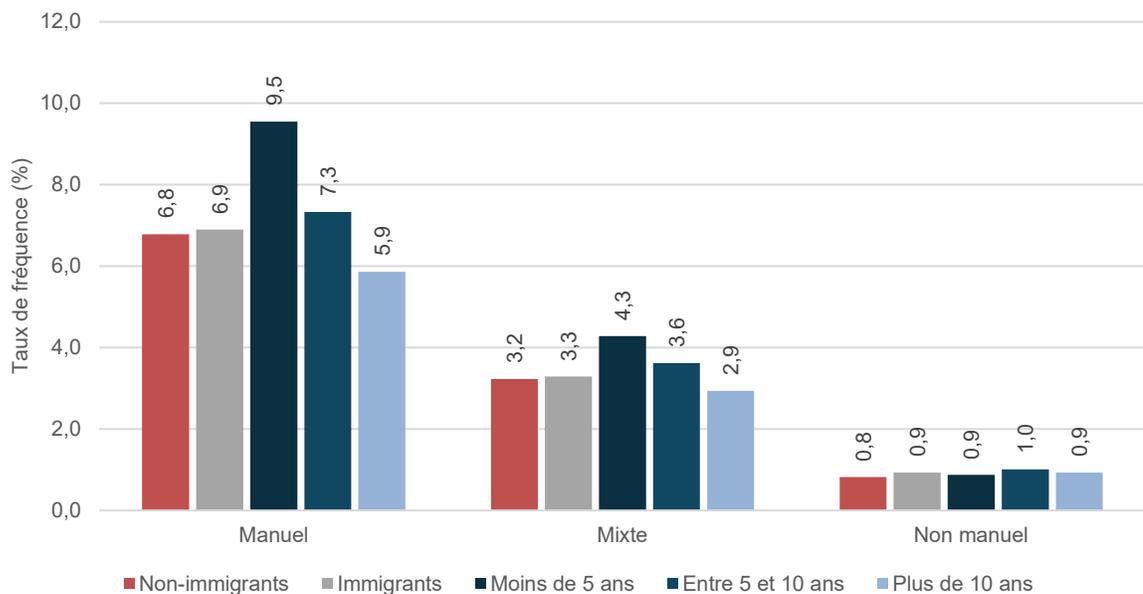
**Figure 10. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2016.**



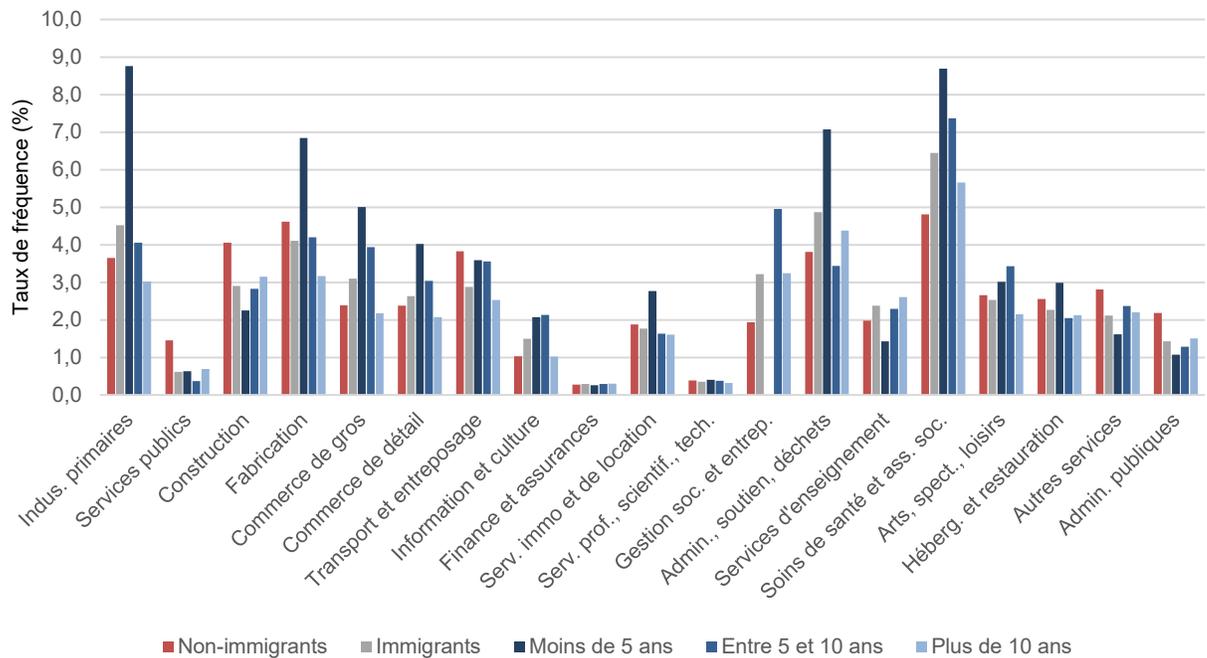
**Figure 11. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par groupe d'âge, Québec, 2016.**



**Figure 12. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par catégorie professionnelle, Québec, 2016.**

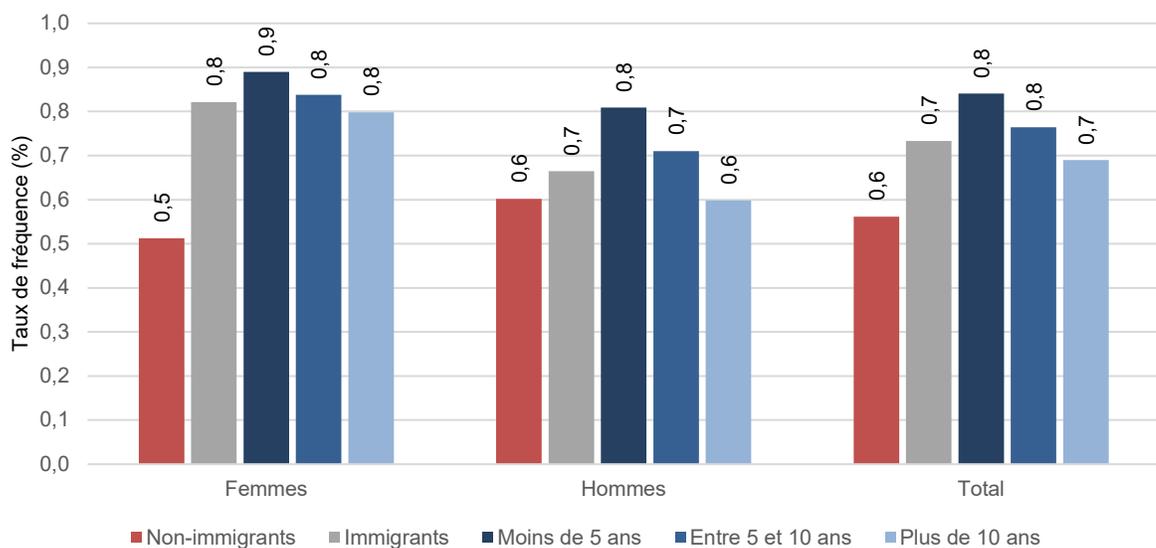


**Figure 13. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016.**

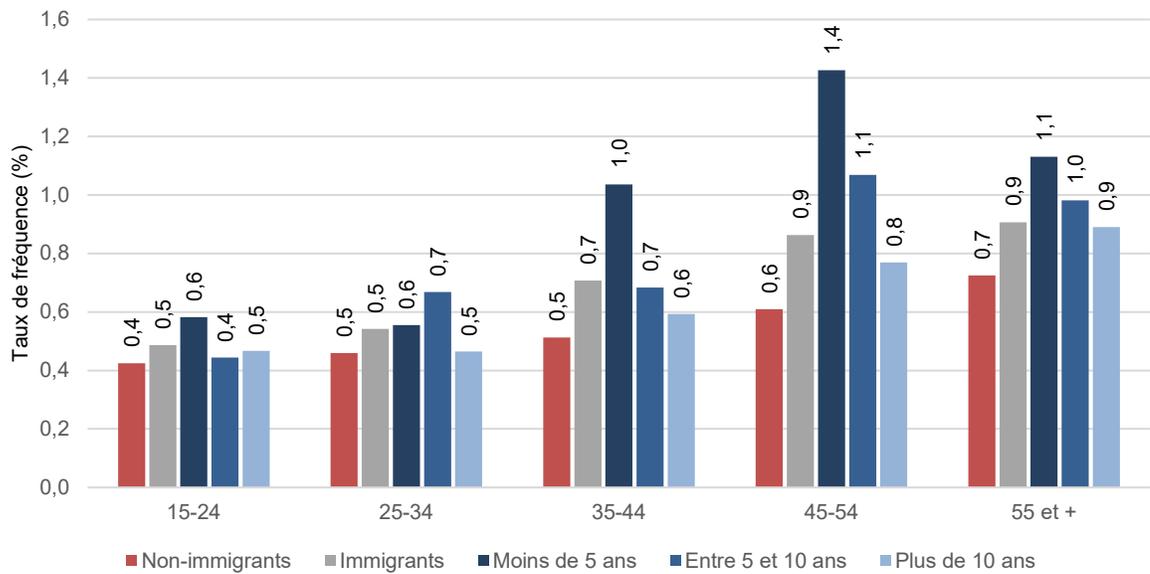


#### 4.6.2 Accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés

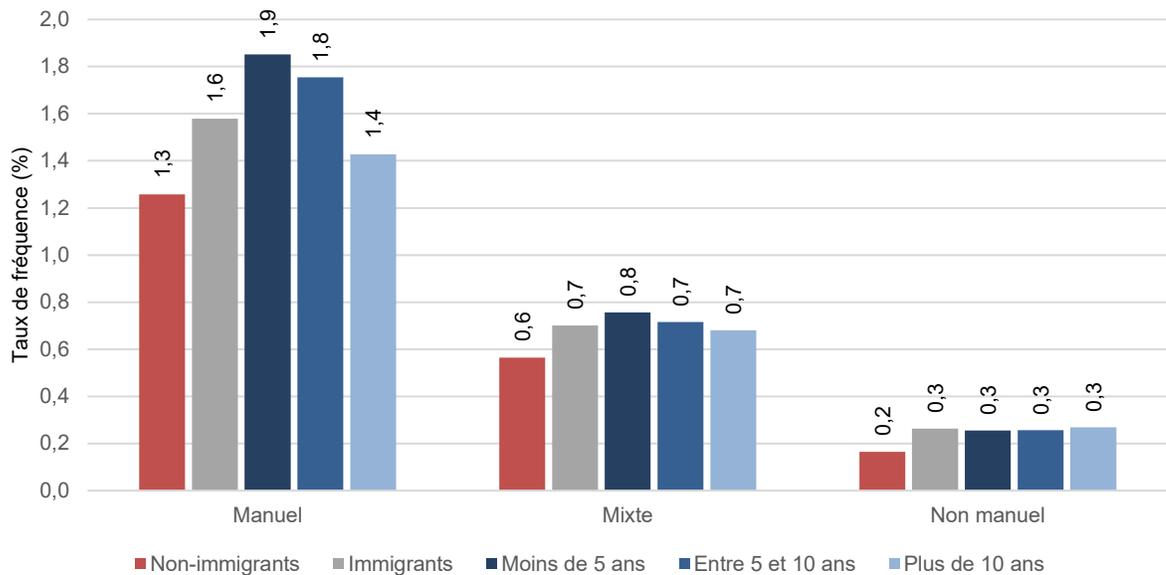
**Figure 14. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par sexe, Québec, 2016.**



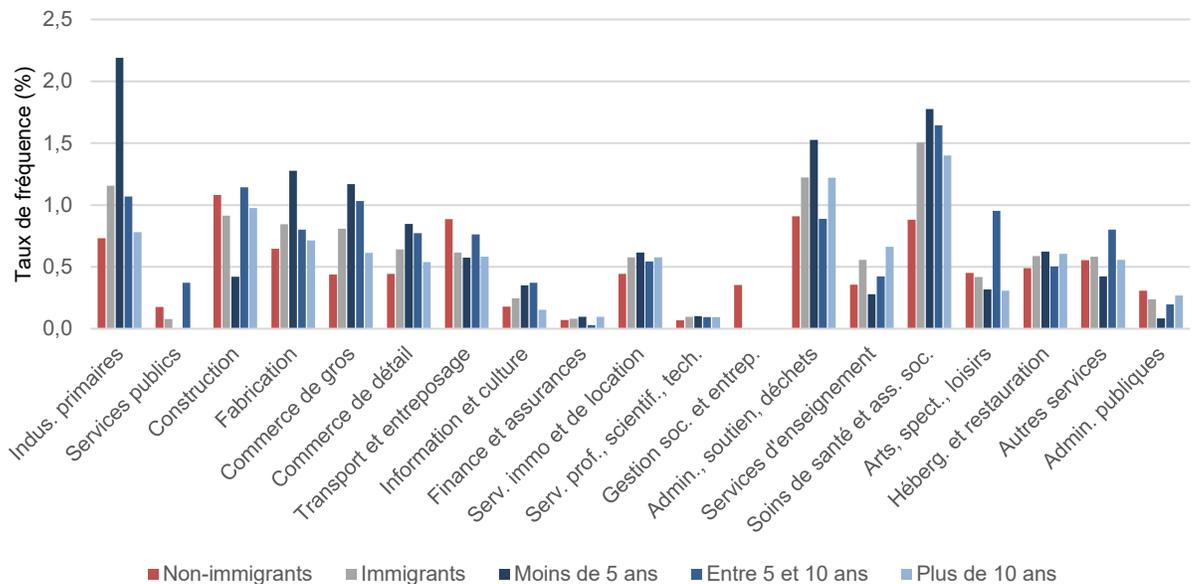
**Figure 15. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par groupe d'âge, Québec, 2016.**



**Figure 16. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par catégorie professionnelle, Québec, 2016.**



**Figure 17. Taux de fréquence ETC des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016.**



#### 4.7 Résultats des modèles de régressions

- Le tableau 23 révèle les résultats pour les régressions binomiales négatives concernant le risque relatif des accidents du travail acceptés. Le modèle 1 présente les estimations de l'association brute, alors que le modèle 2 présente des estimations ajustées pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles. Il ressort que les immigrants n'ont pas un risque plus élevé d'accidents du travail que les non-immigrants, et ce, même après l'ajustement des aspects sociodémographiques et socioprofessionnels.
- L'estimation des risques relatifs d'accidents du travail, selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, est présentée au tableau 24. Les résultats du modèle 1 montrent que les immigrants admis depuis moins de 5 ans présentent un risque significativement plus élevé d'accidents du travail par rapport aux non-immigrants, alors que ce n'est pas le cas pour les deux autres groupes d'immigrants. Cependant, en contrôlant pour les variables sociodémographiques et socioprofessionnelles, le risque plus élevé observé pour le groupe d'immigrant admis il y a moins de 5 ans persiste, alors que le risque devient significativement moins élevé pour les immigrants dont le nombre d'années depuis l'admission est de plus de 10 ans, relativement aux non-immigrants.
- Les résultats des régressions binomiales négatives concernant le risque relatif d'accident accepté avec perte de temps indemnisée (PTI) de plus de 90 jours sont présentés au tableau 25. Les résultats du modèle 1 (non ajusté) indiquent que les immigrants n'ont pas un risque significativement plus élevé d'avoir un accident du travail, par rapport aux non-immigrants. Cependant, l'association devient significative en ajustant pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie ainsi que les

catégories professionnelles, suggérant alors un effet de suppression. Les immigrants ont concrètement un risque plus élevé d'accident du travail avec PTI de plus de 90 jours, par rapport aux non-immigrants.

- Les résultats du tableau 26 suggèrent que l'association entre le statut d'immigrant et le risque plus élevé d'accidents acceptés avec PTI de plus de 90 jours concerne plus spécifiquement les immigrants dont le nombre d'années depuis l'admission se situe entre 5 et 10 ans (modèle 1). Cependant, le modèle 2 ajusté révèle que le risque est significativement plus élevé pour toutes les catégories de nombre d'années depuis l'admission comparativement aux non-immigrants.
- Le tableau 27 présente les résultats du risque d'accident accepté par catégorie d'âge selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission. Ces résultats indiquent que l'association entre le nombre d'années depuis l'admission et le risque d'accident du travail est seulement significative pour les groupes d'âge 35-44 ans ainsi que 45-54 ans. Pour le groupe d'âge 35-44 ans, le risque d'accident du travail est uniquement plus élevé pour les immigrants admis depuis moins de 5 ans, alors que pour les 45-54 ans, le risque est plus élevé pour les immigrants admis il y a moins de 5 ans ainsi que ceux admis depuis 5 à 10 ans.
- Les résultats du tableau 28 portent sur le risque d'accident accepté avec PTI de plus de 90 jours, stratifiés par groupe d'âge. Les résultats réitèrent ceux observés au tableau 27, mais montrent aussi d'autres associations significatives. Concrètement, le risque d'accident du travail avec PTI ayant plus de 90 jours indemnisés est plus élevé pour les immigrants admis il y a moins de 5 ans et ceux admis depuis 5 à 10 ans parmi les groupes d'âge 25-34 ans, 35-44 ans ainsi que les 45-54 ans.
- Le risque d'accident du travail selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission par catégorie de sexe est présenté au tableau 29. Les résultats des estimations montrent que les femmes immigrantes et les hommes immigrants admis depuis moins de 5 ans ont un risque plus élevé d'accidents du travail. Par ailleurs, les hommes immigrants admis depuis plus de 10 ans ont un risque significativement moins élevé d'accident du travail par rapport aux non-immigrants.
- Un constat similaire est observé au tableau 30 quant au risque d'accident accepté avec PTI de plus de 90 jours parmi les immigrants admis depuis moins de 5 ans. Il apparaît toutefois que le risque d'accident accepté avec PTI ayant plus de 90 jours est également plus élevé parmi les hommes immigrants admis depuis 5 à 10 ans et n'est plus significativement moins élevé chez les hommes admis depuis plus de 10 ans.

**Tableau 23. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant**

	Modèle 1		Modèle 2	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
Statut d'immigrant				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Immigrants	0,98	[0,84 ; 1,13]	1,02	[0,95 ; 1,10]

Note : Modèle 2 est ajusté pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Tableau 24. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission**

	Modèle 1		Modèle 2	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	1,33***	[1,12 ; 1,57]	1,30***	[1,18 ; 1,44]
Entre 5 et 10 ans	1,05	[0,89 ; 1,24]	1,08	[0,98 ; 1,20]
Plus de 10 ans	0,87	[0,74 ; 1,02]	0,91*	[0,84 ; 0,99]

Note : Modèle 2 est ajusté pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Tableau 25. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant**

	Modèle 1		Modèle 2	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
Statut d'immigrant				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Immigrants	1,14	[0,97 ; 1,35]	1,28***	[1,17 ; 1,41]

Note : Modèle 2 est ajusté pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Tableau 26. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission**

	Modèle 1		Modèle 2	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	1,22	[1,00 ; 1,49]	1,36***	[1,19 ; 1,56]
Entre 5 et 10 ans	1,44***	[1,17 ; 1,76]	1,55***	[1,35 ; 1,78]
Plus de 10 ans	1,04	[0,87 ; 1,24]	1,16**	[1,04 ; 1,29]

Note : Modèle 2 est ajusté pour les catégories de sexe, l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Tableau 27. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission stratifié par groupes d'âge**

	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)						
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>										
Non-immigrants	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	0,96	[0,72 ;1,28]	1,14	[0,96 ;1,36]	1,51***	[1,26 ;1,80]	1,60***	[1,26 ;2,04]	1,27	[0,94 ;1,70]
Entre 5 et 10 ans	0,87	[0,65 ;1,16]	0,87	[0,71 ;1,07]	1,19	[1,00 ;1,41]	1,44***	[1,17 ;1,78]	0,97	[0,74 ;1,27]
Plus de 10 ans	1,02	[0,81 ;1,28]	0,85	[0,71 ;1,02]	0,91	[0,77 ;1,08]	0,97	[0,81 ;1,16]	0,92	[0,79 ;1,08]

Note : Modèle ajusté pour les catégories de sexe, l'industrie et les catégories professionnelles.

\* p < 0,05 ; \*\* p < 0,01 ; \*\*\* p < 0,001

**Tableau 28. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission stratifié par groupes d'âge**

	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)						
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>										
Non-immigrants	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	1,36	[0,81 ;2,28]	1,50***	[1,19 ;1,90]	1,68***	[1,32 ;2,13]	1,77***	[1,30 ;2,42]	1,08	[0,64 ;1,82]
Entre 5 et 10 ans	0,99	[0,54 ;1,79]	1,55**	[1,18 ;2,03]	1,30*	[1,03 ;1,64]	1,57***	[1,21 ;2,04]	1,08	[0,71 ;1,64]
Plus de 10 ans	1,38	[0,93 ;2,05]	1,22	[0,96 ;1,55]	1,10	[0,89 ;1,36]	1,18	[0,97 ;1,44]	1,10	[0,91 ;1,33]

Note : Modèle ajusté pour les catégories de sexe, l'industrie et les catégories professionnelles.

\* p < 0,05 ; \*\* p < 0,01 ; \*\*\* p < 0,001

**Tableau 29. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, stratifié par catégories de sexe**

	Femmes		Hommes	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	1,19*	[1,01 ;1,40]	1,32***	[1,18 ;1,48]
Entre 5 et 10 ans	1,09	[0,93 ;1,28]	1,02	[0,91 ;1,14]
Plus de 10 ans	0,91	[0,80 ;1,05]	0,85***	[0,77 ;0,93]

Note : Modèle ajusté pour l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

**Tableau 30. Résultats des régressions binomiales négatives sur le risque relatif d'accident du travail accepté ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, stratifié selon les catégories de sexe**

	Femmes		Hommes	
	$\beta$	IC (95 %)	$\beta$	IC (95 %)
<b>Immigrants/Nombre d'années depuis l'admission</b>				
Non-immigrants	Ref.		Ref.	
Moins de 5 ans	1,36**	[1,09 ;1,71]	1,69***	[1,44 ;1,99]
Entre 5 et 10 ans	1,22	[0,98 ;1,52]	1,44***	[1,22 ;1,69]
Plus de 10 ans	1,10	[0,93 ;1,31]	1,12	[0,99 ;1,27]

Note : Modèle ajusté pour l'âge, l'industrie et les catégories professionnelles.

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*\*\*  $p < 0,001$

## 5. DISCUSSION

L'objectif de cette étude consistait à brosser un portrait statistique des lésions professionnelles chez les immigrants admis depuis 1980 au Québec. Il visait dans un premier temps à décrire les caractéristiques sociodémographiques des immigrants sur le marché du travail et des emplois qu'ils occupent. À cet égard, ce rapport permet de souligner que les immigrants représentent une proportion importante et croissante de la main-d'œuvre en emploi au Québec, passant de 10,9 % à 19,2 % sur la période allant de 2006 à 2021.

Les résultats ont permis d'identifier plusieurs différences, mais également certaines similitudes entre les immigrants et les non-immigrants. Concernant les différences, les résultats indiquent, entre autres, que les immigrants, par rapport aux non-immigrants, ont une proportion plus élevée de diplômes universitaires, davantage de surqualification, une plus grande proportion de travail à temps partiel involontaire, une plus grande proportion de travailleurs autonomes et un niveau moins élevé de présence syndicale. Cependant, plusieurs similarités ont été observées entre les deux groupes, dont par exemple la répartition de la main-d'œuvre dans les principaux secteurs industriels, la permanence d'emploi et le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine.

L'étude fait également ressortir des différences parmi certains sous-groupes d'immigrants, en fonction du nombre d'années depuis l'admission et des catégories de sexe. C'est le cas notamment de la distribution relative des travailleurs selon la catégorie professionnelle, alors que les écarts observés entre les hommes et les femmes sont nettement plus grands parmi les non-immigrants que les immigrants. Alors que la proportion d'hommes non-immigrants dans une profession manuelle est plus élevée que chez les hommes immigrants, c'est plutôt l'inverse qui est observé chez les femmes. Cette plus grande proportion de femmes immigrantes dans des professions manuelles, relativement aux non-immigrantes, est particulièrement marquée chez les immigrantes récentes (moins de 5 ans), et l'écart par rapport aux non-immigrantes diminue à mesure que le nombre d'années depuis l'admission augmente. Ces résultats font écho aux conclusions de Adserà et Ferrer (2014), qui montrent que les femmes immigrantes travaillent davantage dans des emplois peu qualifiés que les non-immigrantes, mais que l'assimilation des compétences amène une intégration croissante dans la main-d'œuvre avec le temps, qui requiert moins d'efforts physiques et davantage de compétences analytiques.

Globalement, les résultats de ce premier objectif permettent de mettre en lumière les écarts d'exposition entre les non-immigrants et les immigrants, mais également parmi les immigrants, en fonction de leur nombre d'années depuis l'admission. Ces écarts d'exposition sont susceptibles d'intervenir dans les risques d'accident du travail. Ainsi, en dépit de certaines similarités, ces résultats mettent en évidence l'importance de données

désagrégées, afin de pouvoir mieux cerner les inégalités parmi certains groupes d'immigrants.

Dans un deuxième temps, ce projet visait à identifier les caractéristiques sociodémographiques des immigrants et de leurs emplois associés à la présence et à la gravité des lésions professionnelles, en se concentrant plus particulièrement sur les accidents du travail acceptés. Entre 2012 et 2017, une augmentation de la proportion d'accidents acceptés qui survient à des immigrants est constatée, passant de 8,9 % à 12,2 %. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de leur représentation démographique parmi la main-d'œuvre. Cependant, en se référant à la proportion d'immigrants parmi la population active en emploi durant cette période, il apparaît que l'augmentation en pourcentage des accidents acceptés a été plus élevée que l'augmentation de leur représentation parmi la main-d'œuvre. Ce constat suggère d'explorer d'autres facteurs susceptibles d'expliquer cette hausse de la proportion des accidents acceptés impliquant les immigrants.

Il se révèle que les accidents du travail chez les immigrants ne sont pas distribués de façon homogène. Non seulement ce portrait met en lumière les facteurs associés aux variations du nombre d'accidents du travail parmi les immigrants, dont l'âge et l'industrie, mais il montre également que ces facteurs diffèrent de ceux que l'on retrouve parmi les non-immigrants. Il a été possible d'observer notamment que la distribution des accidents du travail acceptés selon les groupes d'âge est plus hétérogène parmi les immigrants que les non-immigrants. Par exemple, alors que 12,4 % des accidents chez les non-immigrants surviennent aux 15-24 ans, c'est plutôt 4,1 % parmi les immigrants. Chez les immigrants admis depuis moins de 5 ans, le groupe 25-34 ans (33,9 %) et 35-44 ans (42,1 %) représentent 76 % des accidents acceptés, comparativement à 43 % pour les non-immigrants. Cette distribution est néanmoins cohérente avec la distribution en âge de la population immigrante en emploi. Considérant que l'immigration économique représente la majorité des admissions au Québec, les critères de sélection de ce type d'immigration pourraient contribuer à ces différences de distribution des accidents selon l'âge (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2022). Il est néanmoins possible que la surqualification, plus importante et amplement documentée parmi les immigrants, et notamment les immigrants récents, puisse également contribuer à cette distribution différenciée des accidents selon l'âge (Cornelissen et Turcotte, 2020).

Les données relatives à l'industrie montrent des écarts dans la distribution des accidents entre les non-immigrants et les immigrants ainsi que parmi les immigrants. C'est notamment le cas dans des secteurs particuliers tels que la construction, la fabrication, les soins de santé et assistance sociale, ainsi que les services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement. Dans le cas de la fabrication, les données sur les accidents révèlent une proportion plus élevée d'accidents chez les immigrants récents, laquelle diminue à mesure que le nombre d'années depuis l'admission augmente. Ceci est à mettre en relation avec la distribution de la main-d'œuvre immigrante par secteurs, qui elle ne varie pas substantiellement selon les

catégories de nombre d'années depuis l'admission. Une hypothèse à explorer pourrait renvoyer à l'expérience acquise dans ce secteur d'activité pouvant contribuer à réduire les risques d'accident avec le temps. À cet égard, il est possible que les immigrants plus récents se voient confier des tâches plus à risques comparativement à ceux qui ont plus d'ancienneté. Quant aux secteurs des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, la forte proportion d'accidents constatée chez les immigrants récents pourrait s'expliquer en partie par la présence d'agences de placement, qui embauchent un nombre important d'immigrants récemment admis. Avec le temps passé au Québec, les immigrants pourraient se tourner vers d'autres secteurs, ce qui contribuerait à une baisse du nombre d'accidents parmi les immigrants admis depuis plus longtemps. Le secteur des soins et des services sociaux ainsi que l'enseignement affichent quant à eux des proportions plus élevées d'accidents chez les immigrants admis il y a plus de 5 ans, comparativement aux immigrants admis il y a moins de 5 ans. Cet écart traduit les changements observés parmi la main-d'œuvre immigrante dans ces secteurs.

L'étude montre également que les immigrants et les non-immigrants diffèrent quant à la durée d'indemnisation et le recours à la réadaptation. La durée moyenne d'indemnisation est plus longue chez les immigrants (120,6 jours) par rapport aux non-immigrants (110,6). Par ailleurs, cette durée, chez les immigrants, croît à mesure que le nombre d'années depuis l'admission augmente. Par rapport aux non-immigrants, les immigrants ont une proportion plus élevée d'accidents dont la lésion nécessite de la réadaptation. Ces écarts peuvent s'expliquer en partie par le fait que les cas nécessitant de la réadaptation ont été identifiés en incluant les cas qui n'ont impliqué aucun jour d'indemnisation, et que les immigrants ont une proportion de lésions ne nécessitant aucun jour qui est moins élevée que les non-immigrants. Toutefois, en ne considérant que les cas avec perte de temps indemnisée, la proportion de lésions avec réadaptation demeure plus élevée chez les immigrants, ce qui invite à davantage d'exploration des facteurs sous-jacents aux écarts observés.

Le coût moyen des accidents acceptés est moins élevé pour les immigrants (44 400 \$) que pour les non-immigrants (50 830 \$). Comme pour la durée d'indemnisation, le coût moyen chez les immigrants tend à augmenter avec le nombre d'années depuis l'admission. Ces résultats contrastent avec ce qui est observé avec les débours de la CNESST, alors que la moyenne est plus élevée chez les immigrants. Une explication possible des coûts plus élevés chez les non-immigrants pourrait résider en partie par la proportion plus élevée de lésions avec présence d'APIPP chez ces derniers. En raison de la méthodologie employée pour le calcul des coûts, ces cas avec APIPP engendrent des coûts humains importants (Lebeau *et al.*, 2013).

Les analyses subséquentes ont permis de tester plus formellement l'hypothèse que les immigrants ont davantage d'accidents du travail que les non-immigrants. À l'instar de ce qui était suggéré dans la littérature, nos analyses révèlent que le plus grand risque d'accident concerne des groupes spécifiques d'immigrants, notamment les immigrants

récents (Smith et Mustard, 2009). Ainsi, les analyses suggèrent que le risque d'accident devient similaire aux non-immigrants à mesure que ces derniers vivent dans le pays d'accueil, pouvant notamment s'expliquer en partie par leur ancienneté et leur expérience relativement à l'exposition aux facteurs de risques (Kazi *et al.*, 2019 ; Sterud *et al.*, 2018). À cet égard, alors qu'une abondante littérature suggère une association entre la durée d'emploi et le risque d'accident du travail, nos données suggèrent que 41,6 % des immigrants récents ont un emploi depuis 12 mois ou moins, alors que cette proportion est de 14,5 % pour les plus de 10 ans (Benavides *et al.*, 2006 ; Breslin *et al.*, 2019). Les immigrants récents pourraient être doublement « nouveaux », au sens de leur intégration dans leur pays d'accueil et de leur environnement de travail, ce qui pourrait conduire à un risque accru d'accidents du travail parmi ce groupe (Saunders, 2016).

Une des hypothèses avancées pour expliquer ce plus grand risque d'accident du travail chez les immigrants consistait en ce que les immigrants étaient davantage exposés à des conditions de travail susceptibles d'augmenter les risques d'accident. En ajustant pour l'âge, les catégories de sexe, les catégories professionnelles ainsi que l'industrie, les résultats de cette étude permettent d'étayer partiellement cette hypothèse, mais de façon qui n'avait pas été anticipée. Effectivement, dans une perspective d'exposition, il serait attendu que l'association entre le statut d'immigrant/nombre d'années depuis l'admission et le risque d'accident devienne non significative après avoir ajusté pour les facteurs sociodémographiques et socioprofessionnels. Or, nos résultats montrent plutôt que des associations deviennent significatives à la suite des ajustements. Autrement dit, l'ajout des variables d'ajustement ont pour effet d'accroître l'ampleur de l'association entre le statut d'immigration/nombre d'années depuis l'admission et le risque d'accident. Des analyses subséquentes (non diffusées) suggèrent que c'est principalement en considérant les variations au sein des industries et des catégories professionnelles que s'accroissent les écarts entre les immigrants et les non-immigrants.

Bien que les résultats de ce rapport réitèrent certains résultats d'études antérieures, cette présente étude a le mérite de s'appuyer sur une large base de données administratives incluant l'ensemble des accidents acceptés au Québec. Par ailleurs, afin de pallier la possibilité que les immigrants omettent plus fréquemment de déclarer un accident du travail, des analyses ont été réalisées en ciblant uniquement les accidents avec perte de temps indemnisée de plus 90 jours (PTI 90). Ces cas, dont la gravité est considérée comme plus élevée, sont moins susceptibles d'être influencés par la sous-déclaration. En examinant les accidents avec PTI 90, nos résultats suggèrent effectivement que les immigrants ont un plus grand risque d'accident que les non-immigrants, et cela s'applique également à toutes les catégories de nombre d'années depuis l'admission dans le modèle ajusté.

Relativement à la littérature existante, nos résultats proposent des conclusions beaucoup plus nuancées. Effectivement, alors que des études suggèrent que les risques d'accident sont plus grands parmi les immigrants récents par rapport aux non-immigrants, la présente étude suggère que ce constat s'applique partiellement et dépend de facteurs tels

que l'âge et le sexe. Les immigrants reçus depuis moins de 5 ans présentent effectivement un risque plus élevé d'accidents que les non-immigrants. Toutefois, cette observation concerne spécifiquement les immigrants âgés entre 35 et 54 ans. Par ailleurs, la stratification par groupe d'âge permet de constater que le risque d'accident du travail est également plus élevé pour les immigrants âgés de 45 à 54 ans admis depuis 5 à 10 ans. Un des facteurs explicatifs sous-jacent à ce constat pourrait provenir de la surqualification. Le travail temporaire, plus fréquent parmi les immigrants récents, constitue un autre facteur susceptible d'intervenir dans cette explication. Le travail temporaire peut effectivement amener les immigrants récents à être régulièrement confrontés à de nouveaux environnements de travail, limitant la possibilité d'accumuler de l'ancienneté d'emploi, ce qui pourrait accroître le risque d'accident. Quoiqu'il ait été impossible d'intégrer ces variables, les études ultérieures devraient s'attarder à explorer les facteurs contribuant à ces associations.

En dépit des nombreuses contributions apportées par cette étude, il convient de soulever certaines limites qui demanderaient à être dépassées ultérieurement. D'abord, l'utilisation de plusieurs sources de données utilisant des critères différents pour calculer le nombre d'années depuis l'admission occasionne des recoupements quant aux différentes catégories d'immigrants. Nous pouvons néanmoins supposer que les trois catégories proposées permettent de bien distinguer les immigrants récents de ceux établis depuis plus longtemps. Par ailleurs, ces données ne nous permettaient pas d'inclure les immigrants arrivés avant 1980. Considérant les résultats avec les immigrants de plus de 10 ans depuis l'admission, ces derniers ont probablement un profil d'accidents du travail similaire aux non-immigrants, s'ils étaient encore en emploi. Ensuite, bien que nous ayons intégré une variable PTI avec plus de 90 jours dans l'optique de pallier les biais liés à la sous-déclaration, il reste que les données administratives peuvent sous-estimer le nombre d'accidents. Les taux estimés pourraient ainsi être considérés comme conservateurs, en sous-estimant les accidents qui ne sont pas déclarés à la CNESST, particulièrement chez les immigrants. Les analyses de régressions binomiales négatives ont permis d'ajuster pour certaines caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles. Cependant, il a été impossible d'ajuster pour d'autres variables qui pourraient participer aux écarts entre les immigrants et les non-immigrants, quant au risque d'accident accepté, telles que la surqualification, la permanence d'emploi, la durée d'emploi ou l'expérience. Il demeure à déterminer si l'association entre le nombre d'années depuis l'admission et le risque d'accident persiste en prenant en compte l'influence de ces autres facteurs, notamment dans le cas des immigrants récents. Par ailleurs, bien que les modèles aient été ajustés pour les catégories professionnelles (manuel, non manuel et mixte), la distribution des professions à l'intérieur de ces catégories est susceptible de différer significativement entre les immigrants et les non-immigrants.

## CONCLUSION

Ce rapport offre un portrait statistique des caractéristiques sociodémographiques des immigrants sur le marché du travail et des emplois qu'ils occupent. Il contribue également à apporter un éclairage sur les caractéristiques et la gravité des lésions professionnelles des travailleurs immigrants acceptées par la CNESST. Il s'attarde aussi à identifier les caractéristiques des travailleurs immigrants et de leurs emplois les plus fortement associés à la présence et à la gravité des lésions professionnelles. Enfin, il permet de comparer les immigrants (récents, établis) et les non-immigrants en ce qui a trait aux risques d'accident.

Plusieurs des résultats présentés dans ce rapport réaffirment les conclusions énoncées dans la littérature et viennent en ce sens consolider des connaissances quant aux immigrants et la SST, tout en apportant des éclairages supplémentaires. Notre étude souligne effectivement que les écarts observés quant à diverses caractéristiques (sociodémographiques, emplois, accidents) se situent principalement entre les immigrants récents et les non-immigrants. Ainsi, il apparaît que le nombre d'années depuis l'admission est un facteur plus déterminant que le simple statut d'immigrant dans l'augmentation du risque d'accident du travail. Non seulement les immigrants récents auraient un risque accru d'accidents comparativement aux non-immigrants, mais ce risque affecterait des groupes d'âge spécifiques. Une autre contribution significative de cette étude repose sur la démonstration de l'importance de prendre en compte à la fois les accidents du travail et des indicateurs de gravité lors de l'analyse des lésions chez les immigrants. Alors que, globalement, aucune différence significative n'est observée entre les immigrants et les non-immigrants quant aux risques d'accident du travail, une perspective différente se dessine lorsque les analyses se concentrent exclusivement sur les accidents avec perte de temps indemnisée de plus de 90 jours. Concrètement, cette étude montre que les immigrants ont un risque plus élevé d'accidents avec perte de temps indemnisée de plus de 90 jours comparativement aux non-immigrants.

Ces résultats ont des retombées potentielles importantes pour la recherche et l'action. Pour la recherche, ils invitent à explorer d'autres facteurs et mécanismes sous-jacents aux écarts observés à partir de données administratives. Par ailleurs, en ayant recours à des données permettant davantage de désagrégation, ce rapport met en exergue l'importance de considérer la problématique des accidents du travail parmi les immigrants dans une perspective intersectionnelle. Ce rapport offre également des pistes quant aux groupes d'immigrants à prioriser dans les interventions visant à réduire le risque d'accident du travail.

Pour les futures études, il serait pertinent d'approfondir l'analyse en différenciant les profils d'immigrants, tels que les immigrants économiques, les personnes arrivant par regroupement familial, les réfugiés, les travailleurs étrangers temporaires (TET), etc. Comprendre les spécificités de chaque groupe est important, car les immigrants ne

constituent pas un ensemble homogène. Leurs profils diffèrent considérablement en fonction de leur catégorie d'immigration et de leurs parcours migratoires.

Il est également essentiel de souligner l'importance, pour la recherche future, d'avoir un accès continu et systématique aux données administratives sur les immigrants. Plutôt que de se limiter à des études reposant sur des couplages de données ponctuels, l'accès régulier à ces données permettrait une surveillance continue des tendances parmi ce groupe de travailleurs, ce qui contribuerait à optimiser les initiatives visant à accroître la santé et la sécurité de ces derniers sur le marché du travail.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adserà, A. et Ferrer, A. M. (2014). The myth of immigrant women as secondary workers: Evidence from Canada. *American Economic Review*, 104(5), 360-364.
- Alamgir, H., Koehoorn, M., Ostry, A., Tompa, E. et Demers, P. A. (2006). How many work-related injuries requiring hospitalization in British Columbia are claimed for workers' compensation? *American Journal of Industrial Medicine*, 49(6), 443-451. <https://doi.org/10.1002/ajim.20308>
- Alcorso, C. (1988). *Migrant workers and workers' compensation in New South Wales*. Social Welfare Research Centre, University of New South Wales.
- Azaroff, L. S., Levenstein, C. et Wegman, D. H. (2002). Occupational injury and illness surveillance: Conceptual filters explain underreporting. *American Journal of Public Health*, 92(9), 1421-1429. <https://doi.org/10.2105/ajph.92.9.1421>
- Benavides, F. G., Benach, J., Muntaner, C., Delclos, G. L., Catot, N. et Amable, M. (2006). Associations between temporary employment and occupational injury: What are the mechanisms? *Occupational and Environmental Medicine*, 63(6), 416-421.
- Biering, K., Lander, F. et Rasmussen, K. (2017). Work injuries among migrant workers in Denmark. *Occupational and Environmental Medicine*, 74(4), 235-242. <https://doi.org/10.1136/oemed-2016-103681>
- Boudarbat, B. et Chernoff, V. (2010). *The determinants of education-job match among Canadian university graduates* (Rapport n° 2010s-14). CIRANO.
- Boudarbat, B. et Connolly, M. (2013). *Évolution de l'accès à l'emploi et des conditions de travail des immigrants au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 2006 et 2012* (Rapport n° 2013s28). CIRANO.
- Boudarbat, B. et Montmarquette, C. (2017). *La surqualification professionnelle chez les diplômés des collèges et des universités : état de la situation au Québec* (Rapport n° 2017RP-03). CIRANO.
- Boulet, M. (2016). *L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteur et rôle de la Métropole* (Rapport n° 2016RP-11). CIRANO.
- Breslin, F. C., Dollack, J., Mahood, Q., Maas, E. T., Laberge, M. et Smith, P. M. (2019). Are new workers at elevated risk for work injury? A systematic review. *Occupational and Environmental Medicine*, 76(9), 694-701. <https://doi.org/10.1136/oemed-2018-105639>

- Breslin, F. C. et Smith, P. (2005). Age-related differences in work injuries: A multivariate, population-based study. *American Journal of Industrial Medicine*, 48(1), 50-56.
- Bureau international du Travail. (1998). *Statistiques des lésions professionnelles : seizième conférence internationale des statisticiens du travail*. BIT.
- Busque, M.-A., Boucher, A., Lebeau, M. et Bastien, N. (2020). *Évolution des indicateurs annuels de lésions professionnelles indemnisées au Québec de 2012 à 2017* (Rapport n° R-1112). IRSST.
- Busque, M.-A. et Duguay, P. (2017). *Lésions avec atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique : analyse du risque au Québec* (Rapport n° R-976). IRSST.
- Busque, M.-A., Lebeau, M., Tremblay, M.-A., Boucher, A. et Duguay, P. (2022). *Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2015-2016* (Rapport n° S-1150). IRSST.
- Clarke, A. (2015). *Are immigrant workers safer workers? The prevalence of non-fatal workplace injuries among foreign born workers in Australia*. University of Melbourne, Department of Economics.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail. (2010). *Bâtir l'assurance d'une prévention durable : plan stratégique 2010-2014*.
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. (2017). *Plan stratégique 2017-2019*. CNESST.
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. (2021). *Plan stratégique 2020-2023*. CNESST.
- Cornelissen, L. (2021). *L'évolution de la surqualification en emploi au Québec, 1971-2016*. Université de Montréal.
- Cornelissen, L. et Turcotte, M. (2020). *La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants*. Statistique Canada.
- Cox, R. et Lippel, K. (2016). Falling through the legal cracks: The pitfalls of using workers compensation data as indicators of work-related injuries and illnesses. *Policy and Practice in Health and Safety*, 6(2), 9-30.  
<https://doi.org/10.1080/14774003.2008.11667721>
- Dembe, A. (2001). The social consequences of occupational injuries and illnesses. *American Journal of Industrial Medicine*, 40(4), 403-417. <https://doi.org/10.1002/ajim.1113>

- Duguay, P., Boucher, A., Prud'homme, P., Busque, M.-A. et Lebeau, M. (2017). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2010-2012 : profil statistique par industrie - catégorie professionnelle* (Rapport n° R-963). IRSST.
- Duguay, P., Busque, M.-A. et Boucher, A. (2012). *Indicateurs annuels de santé et de sécurité du travail pour le Québec : étude de faisabilité* (Rapport n° R-725). IRSST.
- Galarneau, D. et Morissette, R. (2008). Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises. *L'emploi et le revenu en perspective*, 9(12), 5-19.
- Gilmore, J. (2009). *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi*. Statistique Canada.
- Gravel, S., Boucheron, L. et Kane, M. (2003). La santé et la sécurité au travail des travailleurs immigrants à Montréal : résultats d'une enquête exploratoire. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 5(1). <https://doi.org/10.4000/pistes.3347>
- Grenier, G. et Xue, L. (2011). Canadian immigrants' access to a first job in their intended occupation. *Journal of International Migration and Integration*, 12(3), 275-303. <https://doi.org/10.1007/s12134-010-0159-z>
- Hargreaves, S., Rustage, K., Nellums, L. B., McAlpine, A., Pocock, N., Devakumar, D., . . . Himmels, J. W. (2019). Occupational health outcomes among international migrant workers: A systematic review and meta-analysis. *The Lancet Global Health*, 7(7), e872-e882.
- Kazi, M. R., Ferdous, M., Rumana, N., Vaska, M. et Turin, T. C. (2019). Injury among the immigrant population in Canada: Exploring the research landscape through a systematic scoping review. *International Health*, 11(3), 203-214.
- Kilolo-Malambwe, J.-M. (2017). Les immigrants du Québec : participation au marché du travail et qualité de l'emploi. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 33-52. <https://doi.org/10.1353/ces.2017.0011>
- Kosny, A. A., MacEachen, E., Lifshen, M., Smith, P., Jafri, G. J., Neilson, C., . . . Shields, J. (2012). Delicate dances: Immigrant workers' experiences of injury reporting and claim filing. *Ethnicity & Health*, 17(3), 267-290. <https://doi.org/10.1080/13557858.2011.614327>
- Lebeau, M., Duguay, P. et Boucher, A. (2013). *Les coûts des lésions professionnelles au Québec, 2005-2007* (version révisée, Rapport n° R-769). IRSST.
- McDonald, J. T. et Worswick, C. (1998). The earnings of immigrant men in Canada: Job tenure, cohort, and macroeconomic conditions. *ILR Review*, 51(3), 465-482. <https://doi.org/10.1177/001979399805100306>

- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2022). *2016-2020 tableaux de l'immigration permanente au Québec*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2017). *Les personnes immigrées et le marché du travail québécois : 2016*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2019). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 : recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*. Gouvernement du Québec.
- Moyce, S. C. et Schenker, M. (2018). Migrant workers and their occupational health and safety. *Annual Review of Public Health*, 39, 351-365. <https://doi.org/10.1146/annurev-publhealth-040617-013714>
- Mucci, N., Traversini, V., Giorgi, G., Garzaro, G., Fiz-Perez, J., Campagna, M., . . . Arcangeli, G. (2019). Migrant workers and physical health: An umbrella review. *Sustainability*, 11(1), article 232. <https://doi.org/10.3390/su11010232>
- Porru, S. et Baldo, M. (2022). Occupational health and safety and migrant workers: Has something changed in the last few years? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(15), article 9535. <https://doi.org/10.3390/ijerph19159535>
- Pransky, G., Snyder, T., Dembe, A. et Himmelstein, J. (1999). Under-reporting of work-related disorders in the workplace: A case study and review of the literature. *Ergonomics*, 42(1), 171-182. <https://doi.org/10.1080/001401399185874>
- Premji, S. (2008). *Étude aux méthodes mixtes sur la relation entre l'ethnicité et la santé et sécurité du travail* (Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal).
- Premji, S., Duguay, P., Messing, K. et Lippel, K. (2010). Are immigrants, ethnic and linguistic minorities over-represented in jobs with a high level of compensated risk? Results from a Montreal, Canada study using census and workers' compensation data. *American Journal of Industrial Medicine*, 53(9), 875-885. <https://doi.org/10.1002/ajim.20845>
- Prud'homme, P., Busque, M.-A., Duguay, P. et Côté, D. (2015). *Travailleurs immigrants et SST au Québec : état des connaissances statistiques et recension des sources de données* (Rapport n° R-890). IRSST.
- Reid, A., Lenguerand, E., Santos, I., Read, U., LaMontagne, A. D., Fritschi, L. et Harding, S. (2014). Taking risks and survival jobs: Foreign-born workers and work-related injuries in Australia. *Safety Science*, 70, 378-386. <https://doi.org/10.1016/j.ssci.2014.07.002>

- Reid, A., Peters, S., Felipe, N., Lenguerrand, E. et Harding, S. (2016). The impact of migration on deaths and hospital admissions from work-related injuries in Australia. *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 40(1), 49-54. <https://doi.org/10.1111/1753-6405.12407>
- Saffari, N. (2016). *Immigration status and work disability duration in British Columbia* (Mémoire de maîtrise, University of British Columbia).
- Salminen, S. (2011). Are immigrants at increased risk of occupational injury? A literature review. *The Ergonomics Open Journal*(4), 125-130.
- Saunders, R. (2016). *Vulnerable workers and risk of work injury*. IWH.
- Shannon, H. S. et Lowe, G. S. (2002). How many injured workers do not file claims for workers' compensation benefits? *American Journal of Industrial Medicine*, 42(6), 467-473. <https://doi.org/10.1002/ajim.10142>
- Smith, P. M., Chen, C. et Mustard, C. A. (2009). Differential risk of employment in more physically demanding jobs among a recent cohort of immigrants to Canada. *Injury Prevention*, 15(4), 252-258. <https://doi.org/10.1136/ip.2008.021451>
- Smith, P. M., Kosny, A. A. et Mustard, C. A. (2009). Differences in access to wage replacement benefits for absences due to work-related injury or illness in Canada. *American Journal of Industrial Medicine*, 52(4), 341-349. <https://doi.org/10.1002/ajim.20683>
- Smith, P. M. et Mustard, C. A. (2009). Comparing the risk of work-related injuries between immigrants to Canada and Canadian-born labour market participants. *Occupational and Environmental Medicine*, 66(6), 361-367. <https://doi.org/10.1136/oem.2007.038646>
- Smith, P. M. et Mustard, C. A. (2010). The unequal distribution of occupational health and safety risks among immigrants to Canada compared to Canadian-born labour market participants: 1993–2005. *Safety Science*, 48(10), 1296-1303. <https://doi.org/10.1016/j.ssci.2010.03.020>
- Statistique Canada. (2018). *Dictionnaire, recensement de la population, 2016* (Publication n° 98-301-X2016001). Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2023). *Tableau 14-10-0083-01 : caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles*.
- Sterud, T., Tynes, T., Mehlum, I. S., Veiersted, K. B., Bergbom, B., Airila, A., . . . Flyvholm, M. A. (2018). A systematic review of working conditions and occupational health among immigrants in Europe and Canada. *BMC Public Health*, 18(1), 770. <https://doi.org/10.1186/s12889-018-5703-3>

- Tiagi, R. (2015). Are immigrants in Canada over-represented in riskier jobs relative to Canadian-born labor market participants? *American Journal of Industrial Medicine*, 58(9), 933-942. <https://doi.org/10.1002/ajim.22441>
- Vézina, M., Cloutier, E., Stock, S., Lippel, K., Fortin, É., Delisle, A., . . . Prud'homme, P. (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)* (Rapport n° R-691). IRSST.

## ANNEXE A : REGROUPEMENTS D'INDUSTRIES

Tableau 31. Regroupements utilisés pour la variable industrie

Code SCIAN	Libellé du SCIAN
11-21	Industrie primaire
22;61;91	Services publics, services d'enseignement et administration publique
23	Construction
31-33	Fabrication
41;44-45	Commerce
48-49	Transport et entreposage
51;71	Industrie de l'information, industriel culturelle, arts, spectacles et loisirs
52-53	Finance et assurance et service immobiliers et service de location et de location à bail
54	Services professionnels, scientifiques et techniques
55-56	Gestion de société et d'entreprises et services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et service d'assainissement
62	Soins de santé et assistance sociale
72	Services d'hébergement et de restauration
81	Autres services (sauf administrations publiques)

## ANNEXE B : TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS PAR INDUSTRIE

**Tableau 32. Taux de fréquence des accidents du travail acceptés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016**

Industrie	Non-immigrants	Immigrants	Nombre d'années depuis l'admission		
			Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
Industries primaires	3,65	4,52	8,76	4,06	3,02
Services publics	1,46	0,62	0,64	0,37	0,69
Construction	4,05	2,91	2,25	2,83	3,15
Fabrication	4,62	4,11	6,84	4,20	3,17
Commerce de gros	2,39	3,10	5,01	3,94	2,18
Commerce de détail	2,37	2,63	4,02	3,04	2,07
Transport et entreposage	3,83	2,88	3,59	3,56	2,53
Information et culture	1,03	1,50	2,07	2,13	1,02
Finance et assurances	0,28	0,29	0,26	0,29	0,30
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,87	1,77	2,77	1,63	1,60
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,39	0,36	0,41	0,38	0,32
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,94	3,22	0,00	4,95	3,24
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,81	4,87	7,07	3,44	4,38
Services d'enseignement	1,98	2,38	1,43	2,30	2,61
Soins de santé et assistance sociale	4,81	6,44	8,69	7,37	5,66
Arts, spectacles et loisirs	2,66	2,53	3,01	3,43	2,15
Services d'hébergement et de restauration	2,56	2,27	2,98	2,05	2,13
Autres services	2,81	2,12	1,62	2,37	2,20
Administrations publiques	2,18	1,43	1,08	1,29	1,51

**Tableau 33. Taux de fréquence des accidents du travail acceptés ayant plus de 90 jours indemnisés selon le statut d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission, par industrie SCIAN-2, Québec, 2016**

Industrie	Non-immigrants	Immigrants	Immigrants - Nombre d'années depuis l'admission		
			Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
Industries primaires	0,73	1,16	2,19	1,07	0,78
Services publics	0,18	0,08	0,00	0,37	0,00
Construction	1,08	0,91	0,42	1,14	0,98
Fabrication	0,65	0,85	1,28	0,80	0,72
Commerce de gros	0,44	0,81	1,17	1,03	0,61
Commerce de détail	0,44	0,64	0,85	0,77	0,54
Transport et entreposage	0,89	0,62	0,58	0,76	0,58
Information et culture	0,18	0,25	0,35	0,37	0,15
Finance et assurances	0,07	0,08	0,10	0,03	0,10
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,44	0,58	0,62	0,54	0,58
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,07	0,10	0,10	0,09	0,10
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0,91	1,22	1,53	0,89	1,22
Services d'enseignement	0,36	0,56	0,28	0,42	0,66
Soins de santé et assistance sociale	0,88	1,51	1,78	1,64	1,40
Arts, spectacles et loisirs	0,45	0,42	0,32	0,95	0,31
Services d'hébergement et de restauration	0,49	0,59	0,62	0,50	0,60
Autres services	0,55	0,58	0,42	0,80	0,56
Administrations publiques	0,31	0,24	0,08	0,20	0,27